



Séance commune des Conseils généraux des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds

en présence de MM. Laurent Favre et Laurent Kurth, conseillers d'Etat

Lundi 16 novembre 2015 à 19h30

au Musée international d'horlogerie,
rue des Musées 29, La Chaux-de-Fonds

Procès-verbal

Pour La Chaux-de-Fonds

Présidence : Celia Clerc, présidente (PS)

Présent(e)s : Arlettaz Marc, Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Can Oguzhan, Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Favre Charles-André, Fraga Manuel, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Herrmann Brand Laure-Anne, Imeri Shaip, Jobin Patrick, Monard Anne, Morel Yves, Moser Claude-André, Musy Daniel, Obrist Matthieu, Othenin-Girard Michael, Payot Daniel, Pétremand Marie-Claire, Rappan Yannick, Schafroth Marc, Steudler Adrien, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe,

Excusé(e)s : Fatton Marc, Favre Andy, Hainard Frédéric, Marchon Lucie, Nussbaumer Daniel, Oltramare Marc-André, Vurucu Inan

Pour Le Locle:

Présidence: Casciotta Françoise, présidente (POP)

Présent(e)s: Calame Jean-Daniel, Droguett Marcelo, Ducommun Amelie, Frutschi Roland, Gigon Richard, Gouveia Alves Isabelle, Heiniger Jean Claude, Heiniger Ruth, Müller René, Peruccio Sandoz Isabelle, Porret Jean-Claude, Prandi Pier Carlo, Renk Hans-Peter, Resmini Raphael, Rosselet Michel, Rotzer Jean-Marie, Rotzer Pipoz Xavier, Santschi Gérard, Schaffner Corinne, Straumann Alain, Surdez Pierre, Taillard David, Vermot Nicole, Von Allmen Anthony, Zaquini Leonello, Zurbuchen Michel

Excusé(e)s: Favre Oskar, Gaffiot Gabriel, Zünd Isabelle, Batlogg Gaffiot Pascale, Berly Michaël, Eschler Pierre-Yves, Franchon Jean-Pierre, Frutschi Lancaster Anne-Catherine, Gfeller Charles, Jeanneret Steve, Pinho Joaquim, Vermot Romain, Zbinden Philippe, Zünd Ophélie

Les Conseils communaux siègent *in corpore*.

Ordre du jour

1. Accueil et introduction par la présidente du Conseil général de La Chaux-de-Fonds puis par la présidente du Conseil général du Locle
2. Déclaration liminaire des présidents des Conseils communaux des deux Villes
3. Equilibre régional - Position des groupes politiques des Conseils généraux et questions
 - répartition de l'impôt des personnes morales et future répartition de l'impôt des frontaliers
 - futurs reports de charges envisagés par l'Etat sur l'ensemble des communes
 - avenir de l'hôpital des Montagnes
 - mobilité tant ferroviaire que routière
4. Réponses du Conseil d'Etat
5. Eventuel 2e débat

Ville de La Chaux-de-Fonds
Celia Clerc
présidente du Conseil général

Ville du Locle
Françoise Casciotta
présidente du Conseil général

Résolution urgente interpartis: Un canton, un seul espace (La Chaux-de-Fonds)

Les partis politiques représentés au Conseil général de la ville de la Chaux-de-Fonds, à l'exception du NPL, demandent instamment au Conseil communal d'inviter avant mi-novembre le Conseil d'Etat à une séance commune avec nos homologues du Locle afin de pouvoir dialoguer ensemble sur plusieurs sujets qui nous préoccupent grandement.

- La répartition de l'impôt des personnes morales et la future répartition de l'impôt des frontaliers.
- Les futurs reports de charges envisagés par l'Etat sur l'ensemble des communes. - L'avenir de l'hôpital des Montagnes.
- La mobilité tant ferroviaire que routière.

Dans sa conclusion sur le programme de législature le Conseil d'Etat écrit "... quant au guide de l'élaboration de ce programme, ce fut le temps: celui de l'écoute, du dialogue et de la réflexion."

Les élus du Haut veulent pouvoir dialoguer, écouter et surtout tenter de comprendre quelles réflexions et quelles actions le Conseil d'Etat entend mener afin que l'équilibre régional - garanti par notre Constitution - soit réalisé.

Katia Babey, Monique Gagnebin (PS), Charles-André Favre (POP), Monique Erard (Verts), Christophe Ummel (PLR), Marc Schafroth, Hughes Chantraine (UDC)

Résolution urgente interpartis: Un canton, un seul espace (Le Locle)

Les partis politiques représentés au Conseil général de la Ville du Locle, demandent instamment au Conseil communal d'inviter avant mi-novembre le Conseil d'Etat à une séance commune avec nos homologues de la Ville de La Chaux-de-Fonds afin de pouvoir dialoguer ensemble sur plusieurs sujets qui nous préoccupent grandement.

- La répartition de l'impôt des personnes morales et la future répartition de l'impôt des frontaliers.
- Les futurs reports de charges envisagés par l'Etat sur l'ensemble des communes. - L'avenir de l'hôpital des Montagnes.
- La mobilité tant ferroviaire que routière.

Dans sa conclusion sur le programme de législature le Conseil d'Etat écrit "... quant au guide de l'élaboration de ce programme, ce fut le temps: celui de l'écoute, du dialogue et de la réflexion."

Les élus du Haut veulent pouvoir dialoguer, écouter et surtout tenter de comprendre quelles réflexions et quelles actions le Conseil d'Etat entend mener afin que l'équilibre régional - garanti par notre Constitution - soit réalisé.

David Taillard (PS), Raphaël Resmini, Pier Carlo Prandi (POP), Antony Von Allmen (PLR), Isabelle Zuend (Verts), Steve Jeanneret (PDC)

Mme Celia Clerc, Présidente, La Chaux-de-Fonds : Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance et vous remercie de votre présence. A cet égard, je tiens à remercier tout spécialement Messieurs les conseillers d'Etat Laurent Favre et Laurent Kurth d'être venus ce soir à la rencontre des politiques des deux villes des Montagnes neuchâteloises afin d'aborder la problématique de l'équilibre régional.

Avant de passer à proprement parler aux questions d'organisation de notre séance, je vous propose, au vu des événements tragiques survenus à Paris ce vendredi 13 novembre, de faire une minute de silence, non seulement en mémoire des victimes de ces attentats, mais également en signe de solidarité avec toutes les victimes du terrorisme aveugle de par le monde.

UNE MINUTE DE SILENCE

Mme Celia Clerc, Présidente : Je vous remercie. Nous allons à présent pouvoir passer au point 1 de l'ordre du jour.

S'agissant des questions d'organisation, je vous signale que dans la mesure où la séance de ce soir se tient à La Chaux-de-Fonds, c'est le règlement général de cette ville qui trouve application s'agissant de la gestion des débats. A cet égard, je vous signale l'article 54 bis du règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds portant sur la durée des débats et qui commande aux membres de l'exécutif et du législatif de s'efforcer de faire preuve de concision lors de leurs interventions. Plus précisément, il est prévu que lors des débats longs, ce qui sera le cas ce soir, les différents groupes politiques du législatif aient droit à cinq minutes de parole lors de la première prise de parole, et l'exécutif quinze minutes. Je vous prie donc d'essayer de veiller à respecter ces temps de parole.

En outre, dans le cadre de la préparation de notre séance de ce soir, les différents groupes politiques m'ont dit être d'accord pour que le point 3 de l'ordre du jour soit traité lors du premier tour de parole par une seule intervention par groupe politique, donc une intervention générale et commune aux deux villes, portant sur l'ensemble des questions soulevées par les résolutions urgentes intitulées "Un canton, un seul espace". Bien évidemment, la possibilité est donnée aux groupes de s'exprimer à plusieurs voix et en alternance.

Je vous rappelle également que dans la mesure du possible, nous allons essayer de clore ces débats en deux tours de parole. Bien évidemment, si selon le déroulement de la soirée, un troisième tour s'avère nécessaire, on y procédera.

Enfin, avant de donner la parole à Madame la Présidente du Conseil général du Locle, Françoise Casciotta, je dois vous signaler la liste de présence qui se trouve à côté de la sono et qu'il vous faut signer, tant pour les villes de La Chaux-de-Fonds que du Locle. Je passe à présent la parole à Mme Casciotta.

Mme Françoise Casciotta, Présidente, Le Locle : Je vous remercie. Mesdames et Messieurs les représentants des autorités politiques, Mesdames, Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue et remercie chacun de sa présence ce soir. J'adresse également mes vifs remerciements à la Ville de La Chaux-de-Fonds de nous accueillir pour cette séance. Mes remerciements vont également aux deux représentants du Conseil d'Etat présents.

Au vu de l'importance des dossiers qui seront débattus ce soir, il aurait été cependant fort apprécié la participation du Conseil d'Etat *in corpore*. En effet, nous aurions pu nous attendre à ce que la demande d'une majorité des autorités des Montagnes et les préoccupations provoquées par les réformes actuelles suscitent plus d'intérêt auprès de l'exécutif cantonal.

Cela dit, j'espère que les débats seront constructifs et répondent aux nombreuses interrogations. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne séance.

Mme Celia Clerc, Présidente : Merci. Nous allons à présent pouvoir passer au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les déclarations liminaires des présidents des Conseils communaux des deux villes. Je vais tout d'abord passer la parole au Président du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, à savoir M. Théo Huguenin-Elie.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds: Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs. Nous venons d'observer une minute de silence en signe de respect et d'empathie face au drame partagé de femmes et d'hommes fauchés par l'idéologie aveugle et abrutie, face au drame partagé des valeurs républicaines de liberté, de paix et de concorde qui sont les nôtres. A l'aune de ce drame, notre séance de ce soir, dans nos modestes querelles, dans nos préoccupations exigües, se pare d'une teinte inattendue. Ce soir, nous avons plus que jamais la conscience de nos responsabilités d'élus. Nous éprouvons plus que jamais le devoir de hauteur et de mise en perspective qui est celui des élus de tout système démocratique républicain.

Est-ce là dire qu'il faut taire les difficultés que nous traversons ? Est-ce là dire qu'il faut nier ce qui peut s'apparenter à une crise identitaire ? Est-ce là dire que ce soir, il n'y a rien à dire ? Non. Au contraire. Le débat de ce soir se doit de faire vivre l'esprit démocratique de respect des uns et des

autres, de respect des minorités, de respect des plus modestes de notre société, de respect des régions les plus paupérisées et les plus touchées par le chômage, la précarité et l'incertitude du lendemain. Ce soir, le débat se fera dans le respect de nos institutions et à ce titre, je souhaite la bienvenue, au nom du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, aux autorités du Locle et aux représentants du Conseil d'Etat.

Pour terminer ce propos liminaire, j'aimerais évoquer avec vous la première définition républicaine et moderne de la nation. Elle est l'œuvre de philosophes et historiens français, ceux-là mêmes dont les fondements culturels et sociétaux sont aujourd'hui attaqués de manière sanglante et barbare. A la fin du XIX^{ème} siècle, Renan et Fustel de Coulanges, notamment, œuvrent à définir la nation moderne. Leur définition doit aujourd'hui encore nous aiguiller, conduire notre canton, peu importe si la feuille locale ironise sur mon discours pour stigmatiser des conseillers communaux tournés vers le passé. Nous nous tournons au contraire vers l'avenir. Un avenir marqué par le sens de la nation, du bien commun et de la démocratie. Aussi, permettez-moi de citer Fustel de Coulanges, citation que chacun d'entre vous ne manquera pas de méditer, notamment ceux qui prônent un espace cantonal unique : *"Ce qui distingue les nations, ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances. Voilà ce qui fait la patrie. Voilà pourquoi les hommes veulent marcher ensemble, travailler ensemble, combattre ensemble, vivre et mourir les uns pour les autres. La patrie, c'est ce qu'on aime."*

Mme Celia Clerc, Présidente : Merci. Je donne à présent la parole au Président du Conseil communal de la ville du Locle, M. de la Reussille.

M. Denis de la Reussille, Président du Conseil communal du Locle : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Evidemment, pour le Conseil communal du Locle ainsi que pour nos collègues de La Chaux-de-Fonds, ce soir, c'est avant tout, passez-moi l'expression, parole au législatif. Je crois que, et vous le savez très bien, ces deux résolutions sont votre émanation. C'est avant tout à vous ce soir de vous exprimer pour faire part de vos craintes, de vos soucis, de vos espoirs, et notamment que vous soyez entendus par les représentants de notre exécutif cantonal. Donc avant tout, parole au législatif. Mais évidemment, vos exécutifs, les exécutifs des deux villes, partagent très largement vos soucis, vos craintes. Vous le savez très bien, nous avons pu l'exprimer lors du vote de ces deux résolutions. Les exécutifs des deux villes se sont largement exprimées pour évoquer le soutien à ces résolutions. Le débat de ce soir va être riche, que ce soit le dossier HNe,

hospitalier, ou le dossier des réformes fiscales, les reports des charges sur les communes.

Pour ma part, j'aimerais insister au nom du Conseil communal du Locle, sur un élément qui était certes à une époque d'actualité et qui faisait la Une des médias, mais qui est depuis quelques temps retombé dans l'oubli, ce sont ses fameux rapports de l'IRER, qui avaient été demandés aussi par les législatifs chaux-de-fonniers et loclois, et qui avaient quand même montré un écart qui se creusait entre les différentes régions de notre canton. Un déséquilibre d'investissement entre, notamment, pour simplifier et sans vouloir faire du régionalisme, le Val-de-Travers, Le Locle, La Chaux-de-Fonds et le Littoral et le Val-de-Ruz. Malheureusement, je crois qu'il faut faire le constat que même dix, douze ou même quinze ans après les deux rapports IRER, ces divergences extrêmement importantes demeurent.

Pour notre part, c'est avant tout une manière ce soir de pouvoir échanger, que nos législatifs puissent s'exprimer et débattre avec le Conseil d'Etat. Débattre, évidemment, surtout pour nous faire entendre, et surtout pour faire construire un canton de Neuchâtel équilibré dans toutes ses composantes. Un des éléments qui est parfois retenu quand on évoque la problématique des investissements, la problématique des réformes, c'est la volonté de certains de nous enfermer dans une sorte de régionalisme. Ce n'est pas du tout la vision des Montagnes neuchâteloises, mais au contraire, notre certitude que le canton de Neuchâtel se développera et sera fort avec toutes ses composantes, à savoir avec ses six districts.

Mme Celia Clerc, Présidente : Merci. Nous allons à présent pouvoir passer au cœur de notre ordre du jour, à savoir la discussion sur la question de l'équilibre régional.

M. David Taillard, PS : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste des Montagnes neuchâteloises, par ses groupes du Locle et de La Chaux-de-Fonds a été, à l'instar de l'écrasante majorité des partis représentés dans les Conseils généraux de nos deux villes, l'initiateur de cette séance commune. Cette demande de rencontre des législatifs avec le Conseil d'Etat repose sur le constat plus que préoccupant suivant : le déséquilibre des investissements et des ressources n'est de loin pas en passe d'être comblé. C'est ce que nous disions devant vous dans une même séance commune le 5 décembre 2007. C'est ce que nous vous redisons aujourd'hui.

Bien au contraire, depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, les Montagnes voient les conditions-cadres d'un développement possible se péjorer suite à l'abandon progressif ou brutal de prestations essentielles

au maintien de l'attractivité d'un des deux centres de notre canton. Ce constat n'est pas le fait que des élus du Haut seraient, selon certains passésistes, passifs ou émotionnels. Ce constat est partagé par bon nombre de nos concitoyens, qui constatent, années après années, que les prestations se raréfient ici, pour être implantées ailleurs.

Nous, représentants de la population des Montagnes, nous battons pour assurer la poursuite du développement de notre région. Le Conseil d'Etat doit, quant à lui, s'engager à défendre la Constitution, qui lui enjoint de maintenir l'équilibre dans les régions. Cet équilibre est, aujourd'hui encore plus qu'hier, menacé par des décisions cantonales qui affaiblissent, de manière durable, plus du tiers du territoire neuchâtelois, et qui touchent plus du tiers de sa population.

Le Conseil d'Etat défend l'idée d'un canton, un territoire. Soit. Mais la question qui nous taraude est la suivante : comment le Conseil d'Etat voit-il ce territoire ? Première option, comme un territoire polycentriste avec deux centres ? Ou alors, deuxième option, comme un territoire où toutes les infrastructures d'importance sont concentrées sur un seul centre, autour duquel gravitent des pôles de compétences, uniquement destinés à alimenter ce centre unique ?

Notre parti défend évidemment la première option, celle de deux centres qui ne doivent pas être mis en concurrence, ni strictement équilibrés avec toutes les mêmes prestations à double, mais bien être considérés comme complémentaires et nécessaires à l'ensemble du canton. Certaines des décisions prises ces dernières années par l'Etat nous font craindre que la deuxième option sera celle qui au final deviendra effective. En effet, comment légitimement ne pas douter, quand l'Etat décide d'abandonner progressivement l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, avec comme projet un hypothétique CTR au Crêt-du-Loche, et que dans l'attente, on ne sait toujours pas ce qui est prévu pour la prise en charge des patients ? Comment l'Etat entend-t-il nous convaincre de sa volonté de soutenir le développement des Montagnes, alors que les diverses réformes des impôts impactent de manière plus que négative les budgets, et que malgré cette situation insatisfaisante en terme d'équilibre, il ne semble pas considérer urgent d'instaurer un moratoire sur la répartition de l'impôt des frontaliers, qui vient encore péjorer de manière dramatique la situation de la Ville de La Chaux-de-Fonds, mais qui sera aussi extrêmement douloureuse pour Le Locle ? Comment faire comprendre à notre population cette vision d'un canton, un territoire, pour ne pas parler de la circonscription unique, alors même que l'une des composantes essentielles d'un de ces centres, à savoir la ville de La Chaux-de-Fonds, vit une situation financière jamais vue, et que le Conseil d'Etat décide, dans le même temps, de reporter plus de CHF 5'000'000.- de charges sur un seul exercice ?

Bien sûr, il y aura aussi des nouvelles encourageantes, que nous saluons, comme le vote sur la Mobilité, le RER bis, l'horaire à la demi-heure pour les trains, même si nous ne pouvons accepter qu'à partir de 19h les bus ne soient plus qu'à la demi-heure. Cela fait partie des conditions-cadres indispensables au maintien de l'attractivité de notre région, mais cela ne suffira pas.

Sans investissement durable, conséquent, ayant un réel effet dans les services aux habitants, notamment dans les secteurs de la santé, des transports, de la formation, de la culture, des sports et de l'urbanisme, quel sera l'avenir de notre région ? Ou pour résumer, sans condition indispensable au développement d'un territoire qui se doit d'être un centre où aucune économie résidentielle dynamique n'est possible, comme par exemple l'implantation du Nouvel hôtel judiciaire, les Montagnes neuchâteloises continueront inexorablement à s'affaiblir, avec pour conséquence un affaiblissement du canton tout entier. Je vous remercie.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etats, Mesdames et Messieurs mes collègues des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Les groupes chaux-de-fonnier et loclois du POP se considèrent satisfaits et rassurés, car nous constatons que le Conseil d'Etat a la volonté de rassembler toutes les forces cantonales, au sens large, afin de concrétiser des projets des différents modes de transports de manière pérenne.

Les habitants de notre canton ont, depuis un certain nombre d'années, tendance à perdre confiance en leurs autorités, car trop d'exemples de réformes, dans bien des domaines, n'ont fait que renforcer l'esprit de clocher et un climat parfois délétère.

Cette vision ambitieuse a ravi bien des personnes aux quatre coins de notre canton, avec ses quatre piliers principaux que sont les routes cantonales, les routes nationales, le RER neuchâtelois et la mobilité douce. Nous ne devons plus être assimilés à une vulgaire région périphérique et devons, grâce à ces mesures, ne plus manquer des opportunités en matière d'investissements dans la mobilité. Tout le monde se souvient du projet TransRun, refusé par le peuple en 2012, où le coût total évalué à CHF 900'000'000.- semblait trop utopique et onéreux pour une grande partie des citoyens, malgré le cofinancement de la Confédération à hauteur de CHF 350'000'000.-. Ou plus récemment, le refus du peuple suisse pour l'augmentation de la vignette autoroutière qui compromettait le projet d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Fort de ces enseignements tirés du passé, il fallait réagir. Nous attendons avec impatience le premier coup de pioche, en espérant qu'il ait effectivement bien lieu.

Nous remercions aussi nos cinq représentants du Conseil d'Etat pour cette nouvelle stratégie, tout en étant quelque peu déçus qu'ils ne soient pas venus tous assister à cette séance, vu l'importance des sujets débattus

ce soir. Mais peut-être que les trois absents seront victimes d'acouphènes en cours de soirée. Nous nous chargerons, au besoin, de les soigner.

Par contre, un élément qui est mentionné dans le rapport du Conseil d'Etat destiné au Grand Conseil réapparaît fréquemment : "*Un canton, un espace*". Pourquoi cette nouvelle vision est-elle considérée comme essentielle pour construire l'avenir de notre canton ? Doit-on à tout prix créer un cercle électoral unique et réduire le nombre de députés ? A court terme, nous craignons que ce projet de réforme des institutions ne péjore le bon fonctionnement de celles-ci, en voulant limiter le nombre de députés, ce qui aurait comme conséquence de limiter la diversité de la représentation politique. En effet, actuellement, des personnes moins connues du grand public ont l'occasion, tous les quatre ans, de s'engager dans le but de représenter le plus grand nombre de sensibilités possibles. Or, avec la vision actuelle du Conseil d'Etat, le risque est que ces mêmes candidats n'aient plus aucune chance d'être élus.

Mais il y a plus grave dans la République. Après les désenchevêtrements des tâches et les réformes fiscales, voici donc le report de charges du canton vers les communes. Le procédé est commode, surtout qu'il touchera des domaines clefs et vitaux pour les communes tels que, par exemple, les transports collectifs. Onze communes ont fait savoir leur désaccord par voie de motions quant à la manière cavalière d'agir de l'Etat. La position du Conseil d'Etat fut alors édifiante : au lieu de prendre des dispositions d'écoute auprès des communes, comme on aurait pu raisonnablement l'attendre d'un gouvernement responsable auprès de ses administrés, le Conseil d'Etat fait un tour de passe-passe juridique pour invalider une disposition importante du texte de la motion par son article 2. Pourtant, la demande des communes était légitime, à savoir la suspension des reports de charges tant que les délibérations avec les communes n'ont pas abouti.

Notre question est la suivante : le Conseil d'Etat va-t-il imposer les reports de charges jusqu'au traitement de la motion ou peut-on espérer une ouverture auprès des communes ? Certes, cette dernière question n'est pas parvenue à temps à votre secrétariat, mais nous estimons que c'était presque inutile de la poser à l'avance, tellement vous l'avez entendue.

Pour la suite de la prise de position du POP, je laisse la parole à Mme Sarah Blum. Je vous remercie de votre attention.

Mme Sarah Blum, POP : La réforme de l'imposition des personnes morales et la nouvelle répartition de l'impôt des frontaliers prévue par l'Etat sont les causes d'un grave déséquilibre au sein du canton.

La première, la réforme de l'imposition des personnes morales, a été très largement acceptée par l'ensemble du peuple neuchâtelois en juin 2011. Il l'a acceptée parce que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil lui ont promis que cette réforme devait générer "*de nouvelles recettes pour le*

canton et les communes" et ainsi permettre *"la réforme de la fiscalité des personnes physiques"*, comme l'indiquait le *Vot'info* du 19 juin 2011. De nouvelles recettes ? C'est plutôt une baisse de CHF 10'000'000.- à CHF 15'000'000.- que la seule ville de La Chaux-de-Fonds a vu arriver. Dans ces cas-là, difficile d'envisager une baisse de l'impôt des personnes physiques. Pour donner un ordre de grandeur, il faudrait augmenter de plus de 10 points le coefficient fiscal des personnes physiques, juste pour compenser cette perte. Aujourd'hui, est-ce que le Conseil d'Etat pourrait nous dire à combien il estime la perte fiscale pour chacune des deux villes des Montagnes ? Et comment il entend corriger la disparité crasse générée par cette réforme ? De plus, nous voudrions savoir à combien s'élève la perte ou le gain pour les finances cantonales. De notre point de vue, le pari d'une fiscalité à la zougoise, pour ne pas dire flibustière, au cri de *"tout le monde y gagnera"*, toujours selon le *Vot'info*, est un pari perdu et une catastrophe pour les Montagnes.

Ce déséquilibre doit sembler insuffisant à certains. Sinon, comment expliquer la volonté du Conseil d'Etat de retirer aux Montagnes un gros tiers de l'impôt sur les frontaliers, au bénéfice de régions qui n'ont pas à subir la mobilité pas très douce des pendulaires, frontaliers ou non ? Le Conseil d'Etat peut-il nous dire s'il a sérieusement l'intention de mettre sur pied cette réforme de l'impôt sur les frontaliers ?

Revenons maintenant sur la question de l'avenir de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Depuis quelques temps, le Conseil d'Etat enlève ses infrastructures au Haut du canton au profit du Bas. Cette perte des infrastructures occasionne une perte de substance pour notre commune et irrémédiablement une perte des recettes. L'exemple de l'hôpital, premier employeur du canton, est révélateur. Alors que dans les Montagnes, nous sommes déjà fortement dépendants d'une seule branche, le Conseil d'Etat démantèle sournoisement l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, faisant fi de la volonté populaire. Comment justifie-t-il d'ailleurs ce mépris du peuple et de sa décision ? Comment peut-on dès lors continuer à motiver les gens à voter alors même que leur volonté n'est pas respectée ?

Parmi les modèles prévus pour l'hôpital de demain, il est indispensable que le Conseil d'Etat et HNe étudient sérieusement, et nous donnent des garanties sur le sérieux de cette étude, l'option de maintenir deux sites de soins aigus, rattachés à des CTR et avec des missions complémentaires. Nous exigeons que les Montagnes neuchâteloises aient un site digne d'un bassin de population de 80'000 habitants-emplois, comme le Conseil d'Etat l'indiquait dans son rapport *Mobilité 2030*. Nous ne tolérerons d'ailleurs pas que l'on entreprenne des travaux d'agrandissement sur le site de Pourtalès, alors que l'on attend depuis plus de dix ans que le nécessaire soit fait à La Chaux-de-Fonds. Il est impensable pour nous de miser uniquement sur le site de Pourtalès, mal situé et pas du tout pratique d'accès pour la majeure partie des habitants

de ce canton. Quel que soit le modèle retenu, il faut absolument que, dans l'intervalle, le Conseil d'Etat garantisse des soins aigus de base aux Montagnes neuchâteloises, avec notamment un bloc ouvrable 24 heures sur 24 et un anesthésiste. Selon plusieurs spécialistes, c'est le minimum pour assurer les cas graves. L'hôpital de Saint-Imier, nettement plus petit, assure d'ailleurs ce service et Fribourg revient en arrière avec son site de Riaz.

Le défi du Conseil d'Etat est d'adapter sa réforme à la structure géographique de notre canton plutôt que de s'acharner à passer en force un modèle basé sur celui d'autres cantons.

Pour revenir aux investissements consacrés au Haut du canton, une étude a été demandée pour déterminer la part des investissements par région. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur l'avancée de cette étude et déjà nous indiquer, même approximativement, le pourcentage des investissements consentis dans les Montagnes neuchâteloises ? Sinon, quand cette étude va-t-elle être finalisée ?

Au terme de cette intervention, la situation dépeinte nous inquiète, pour ne pas dire plus. Nous n'accepterons pas d'autres attaques. La coupe est pleine. Nous espérons que le Conseil d'Etat ne fera pas la sourde oreille à nos demandes. Je vous remercie de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs. L'évolution du dossier HNe appelle de notre part un certain nombre de questions qui préoccupent nos Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Les mises en garde concernant la sécurité sur le site de La Chaux-de-Fonds laissent-elle le gouvernement insensible ? Faudra-t-il un drame pour le sensibiliser ? Nous savons bien que l'on ne peut pas tout prévoir, mais aujourd'hui à La Chaux-de-Fonds la situation devient franchement délicate.

Que répondez-vous à un Conseil général qui a, à plusieurs reprises, à l'unanimité, partagé les vues du groupe de travail interpartis qui en est l'émanation, et à nos Conseils communaux qui ont conjointement affirmé leur soutien au plan stratégique, quand on vous demande comment légalement et politiquement le Conseil d'Etat peut ne pas montrer de détermination à faire appliquer la loi et une décision populaire extrêmement claire ? Mme Blum vient de le rappeler, la loi, complétée récemment par une initiative entérinée par le Grand Conseil, garantit la présence de deux sites de soins aigus dans le canton, l'un à Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds. Le plan voté, il a déjà deux ans déjà, prévoit une modalité d'application conforme à la loi.

Que nous répondez-vous quand nous déplorons que des signes clairs d'une recherche de solutions avec ceux qui ont réfléchi et façonné

techniquement et politiquement ce plan, d'abord intitulé "Cohérence", parce qu'il en a, n'ait jamais eu lieu ?

Au lieu de signes d'ouverture, le Conseil d'Etat et HNe ont envoyé des signaux négatifs : plus de rencontre directe avec le groupe interpartis, réel groupe de travail, ouvert au dialogue, sans équivalent ailleurs dans le canton, légitimé non seulement par les autorités de La Chaux-de-Fonds mais surtout par la votation populaire. L'argument "*on ne peut pas rencontrer tout le monde*", ici, ne nous satisfait pas.

En plus, on assiste aux nominations successives d'un directeur d'HNe puis d'un responsable de communication qui s'étaient, jusque-là, clairement opposés au plan voté, avant de nommer un directeur médical qui venait d'achever la centralisation des soins aigus sur un seul site dans le canton de Fribourg. Il semble que l'on revienne effectivement en arrière. Franchement, rien qui laisse supposer qu'on va essayer de travailler dans le sens de la loi et de la décision du souverain. Autre signe symbolique, parce qu'on avait voulu que dans l'autre sens ça en soit un, le nouveau directeur a déplacé son bureau de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel.

Pourquoi ne pas rechercher le plan B du côté de Berne ou de Vaud ? Il existe des solutions, certes différentes du plan voté par le peuple, mais plus proches de la volonté exprimée que celle qui se profile aujourd'hui. Nous sommes ouverts au dialogue et je sais que nos exécutifs le sont aussi.

Il paraît évident que ce sont essentiellement les médecins du site de Pourtalès, très certainement trop influents dans ce dossier, qui ont par leurs positions et leur attitude influencé le plus l'orientation des options appliquées petit à petit. Leur supériorité quantitative et surtout hiérarchique dans les instances médicales décisionnelles et consultatives joue un rôle déterminant. On demande ensuite aux responsables du Haut d'intervenir pour tirer des conclusions d'une situation de fait. Nous ne comprenons pas. Il aurait fallu une décision largement majoritaire du Grand Conseil pour que l'on mette sur pied une instance de propositions réellement paritaire. Cela aurait dû aller de soi. Réflexe de peur de bousculer un système établi ? Peur de voir des médecins de qualité de Neuchâtel quitter le navire ?

La déstabilisation consécutive du site de La Chaux-de-Fonds met en péril HNe. Nous avons très peur qu'à court terme, un hôpital où l'on est encore bien soigné ne fonctionne plus. Nous savons bien, depuis le début de nos travaux, que Pourtalès ne peut pas accueillir tous les lits de soins aigus du canton, que la capacité des salles d'opération de Pourtalès ne suffit pas à assurer le confort minimal des patients. L'absence de disponibilité d'un médecin anesthésiste, essentielle dans les réanimations, dans un hôpital d'une agglomération urbaine comme celle des Montagnes est périlleuse.

La fermeture des blocs opératoires le week-end va obliger des neuchâtelois et des neuchâteloises à attendre plusieurs jours avant d'être

opérés dans des situations pressantes. On pourrait devoir attendre plusieurs jours pour une opération pour fracture du col du fémur par exemple, problème non vital mais terriblement inconfortable et douloureux. Le Conseil d'Etat est-il conscient de tout cela ? Le Conseil d'Etat osera-t-il proposer au Grand Conseil d'engager des millions pour transformer un site relativement récent au détriment de ce qui est promis depuis longtemps aux Montagnes, et notamment depuis la construction du site de Pourtalès ? Vous évoquerez probablement des contingences extérieures pour justifier l'attitude de votre autorité et de HNe. Mais est-il bien nécessaire de tout appliquer à la lettre, notamment les directives sur la durée du travail ? Et comment font des établissements tels que Morges ou Yverdon, soumis aux mêmes contingences ?

Je remercie le Conseil d'Etat de son attention, nous écouterons ses réponses à nos questions avec le plus grand intérêt, avec espoir aussi, en souhaitant qu'elles pourront par ailleurs nourrir sa réflexion et conduire à faire évoluer le dossier plus favorablement que ce que nous ressentons. Actuellement, nous sommes plutôt fâchés et très inquiets pour la population neuchâteloise. Deux de mes collègues vont encore compléter les questions du PLR. Je donne la parole à M. Christophe Ummel.

M. Christophe Ummel, PLR : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etats, Mesdames et Messieurs. Au chapitre des reports de charges, on nous dira probablement que la droite au Grand Conseil exige des économies, et que ces reports en sont la conséquence. Le Conseil d'Etat préfère donc reporter ces charges sur les communes. Nos communes sont en train de restructurer leur fonctionnement, par exemple en fusionnant des services. Nous ne voyons rien de tel du côté de l'Etat. Au contraire, il est prévu d'engager trente collaborateurs supplémentaires en 2016.

Nous avons la désagréable impression que le Conseil d'Etat essaie de se dispenser de faire les efforts qu'il devrait faire en les faisant faire aux communes. Peut-être que le Conseil d'Etat a des idées pour nous aider à trouver l'équivalent des reports qu'ils nous impose et des recettes qu'il nous prend, car nous, nous n'avons pas de collectivités en-dessous de nous vers lesquelles nous tourner. Augmenter le taux d'impôt engendrerait une diminution de la masse fiscale, ce qui aboutirait à la diminution de la somme encaissée dans l'absolu. Ceci en plus d'un déficit d'image et d'attractivité. Ce serait le début de la fin, et ceci n'est en aucun cas envisageable.

Pour faire des économies, il faut être motivé. Pour cela, il faut pouvoir bénéficier soi-même des fruits que cela produit. Si ces derniers doivent être donnés plus loin, alors la motivation disparaît.

Je céderai la parole à mon collègue Anthony Von Allmen.

M. Anthony Von Allmen, PLR : Mesdames les Présidentes, Mesdames, Messieurs. Depuis quelques années, dans nos diverses prises de positions, nous parlons de hold up lorsque nous abordons l'exercice du budget ou des comptes, notamment au regard des répartitions des recettes. C'est une expression qui est forte certes, mais à notre sens, elle est plus que justifiée.

Avec les différentes réformes en terme de répartition des impôts des personnes morales, physiques ou des frontaliers, certaines communes dont les Brenets, Le Locle ou La Chaux-de-Fonds par exemple, ont été très fortement touchées. Les tentatives de négociations se sont faites dans des climats tendus, et ont abouti à une situation fortement défavorable pour nous. Les recettes se sont envolées ailleurs, cependant une bonne partie des investissements relatifs au développement des personnes morales de la place restent à notre charge.

Si la répartition des impôts des personnes physiques et morales peut éventuellement être compréhensible, nous attendons une ferme explication justifiant la captation des recettes découlant de l'impôt frontalier. Une captation touchant de plein fouet nos communes, qui subissent les nuisances et doivent faire les investissements relatifs. Une captation inadmissible arrivant à un très mauvais moment. Si l'Etat veut s'approprier ces recettes, nous attendons de lui qu'il prenne ses responsabilités en déchargeant les communes de certains coûts. Cette situation n'est pas tolérable, elle va durablement péjorer notre fonctionnement. L'impôt sur les frontaliers devrait bel et bien continuer d'alimenter les caisses communales pour des questions de cohérence.

D'autre part, en terme de mobilité, nous aimerions être sûrs que l'Etat met tout en œuvre afin de trouver les meilleures solutions possibles avec notamment notre voisin français en matière de liaisons transfrontalières, que ce soit par la route ou par le rail, un élément clef dans la recherche de solutions aux problèmes de trafic qui minent durablement notre région. De notre point de vue, les solutions actuelles ne sont de loin pas satisfaisantes. Nous attendons de l'Etat qu'il cherche, main dans la main avec les régions voisines, à rendre plus attractives ces liaisons transfrontalières en terme de transports en commun et qu'il soit proactif dans la recherche de solutions visant à faire prendre ses responsabilités à l'Etat français, qui retire un bénéfice non négligeable du travail frontalier en Suisse.

Mme Monique Erard, Verts : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etats, Mesdames et Messieurs. Permettez qu'un très très bref message soit directement adressé à M. Laurent Kurthh en tant que Grand argentier de notre canton et ancien conseiller communal de La Chaux-de-Fonds. Rappelez-vous, lors de votre dernier Conseil général de La Chaux-de-Fonds, les Verts vous avaient offert une paire de jumelles afin

que vous n'oubliez pas vos chères Montagnes dès lors que vous seriez au Château. Force est de constater que le modèle choisi dans une brocante n'a eu hélas qu'une fonction ornementale.

RIRES

Nous sommes fâchés, et il ne s'agit pas de caprices d'enfants gâtés, mais ce soir nous avons l'occasion d'exprimer notre mécontentement. Répartition de l'impôt, reports de charges, les communes sont asphyxiées. Petit à petit, notre hôpital est vidé, les services déménagés, bref, il est sérieusement menacé. Nous manifesterons cependant un peu de contentement dans le chapitre mobilité.

Depuis 2010, toute une série d'allègements fiscaux pour les entreprises a été votée par le Grand Conseil, avec en parallèle l'arrêt de toute nouvelle exonération et le retour à un statut normal des entreprises déjà au bénéfice de facilités fiscales. Malheureusement pour les communes du Haut, là où bon nombre d'entreprises sont des PME, donc peu sujettes à bénéficier de telles exonérations, cela s'est payé cash et se solde par des rentrées fiscales en chute libre. Un canton, un espace, mais pas les mêmes recettes fiscales. Le système est donc perfectible. Il a montré ses faiblesses : source d'inégalités non négligeables et gouffre financier. Il est encore temps de réagir. Pourquoi poursuivre dans cette voie et baisser encore les impôts des entreprises, au risque de vider encore davantage les caisses de l'Etat et partant, des communes ? Nous figurons déjà parmi les cantons les plus avantageux de Suisse pour les entreprises. Pourquoi ne pas maintenir le taux actuel afin de ne pas péjorer davantage encore les recettes ? Les probables chiffres rouges du budget de l'Etat et de nos communes remettent-ils en cause la baisse des impôts des personnes physiques promise à la population pour 2017 ?

Le Grand Conseil impose de retrouver un équilibre budgétaire. Pour atteindre cet objectif, l'Etat doit donc faire des économies. L'Etat de Neuchâtel a annoncé une baisse de revenus de CHF 40'000'000.-, dont CHF 25'000'000.- dus à la péréquation fédérale, et propose, car le Grand Conseil doit encore valider ses choix, de reporter CHF 8'000'000.- de charges sur les communes. Est-ce comme cela qu'un canton est sensé assainir ses finances, sur le dos des municipalités ? En transférant les charges sur les communes, aucune économie n'est réalisée, c'est juste se débarrasser d'une partie du problème. Et sur qui les communes, qui ont déjà pris de nombreuses mesures, vont-elles devoir reporter le problème ? Sur les citoyens ? Est-ce cela que vous souhaitez pour votre canton, pour vos concitoyens ?

Petit à petit, le Conseil d'Etat retire aux communes des ressources financières dont elles ont besoin et en même temps impose de nouvelles charges. Rappelez-vous en 2009, alors que trois membres du Conseil

d'Etat actuel étaient à la tête de communes, rappelez-vous vos réactions énergiques. Alors même qu'en 2009, vous ne pouviez pas accepter un tel fonctionnement de l'Etat, aujourd'hui vous le reproduisez. Posez-vous les bonnes questions. Est-ce en étouffant les communes que vous pourrez assainir les finances de l'Etat ? Pensez-vous que c'est la meilleure manière de faire ?

"Un canton, un espace", certes, mais avant de mettre ce slogan à toutes les sauces, son application devrait rassembler, devrait rapprocher pour créer un sentiment d'appartenance. Alors pourquoi persister à ne pas entendre, écouter et dialoguer avec les communes ? Pour qu'*"Un canton, un espace"* ne reste pas qu'un slogan, vous devez trouver l'équilibre, l'équité entre chaque région. Quand les communes ne seront plus en mesure d'assumer leurs charges, que pourrez-vous proposer ? Le spectre de Detroit aux USA plane sur nous. Des villes mortes, sans perspective d'avenir. Belle image pour Tourisme neuchâtelois. *"Un canton, un espace"*.

Les communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle se sentent rackettées. Elles perdent sur tous les plans, alors que pour d'autres communes, paradoxalement, le gain est massif, à tel point que des baisses d'impôts y ont été possibles ou le seront. Avez-vous pris en compte ce qu'elles rapportent au pot commun avec leurs industries ? Comment voulez-vous que nos communes, des Montagnes, par exemple, se laissent imposer ces charges ? Avec encore peut-être d'autres surprises que vous nous réservez. Sans compter que certainement d'autres reports sont d'ores et déjà prévus pour 2017.

A cela s'ajouteront les effets de la loi sur l'approvisionnement en électricité, qui aura pour effet de baisser drastiquement les redevances communales. Cette loi permettra également de créer un fonds cantonal et donnerait la possibilité au canton d'exonérer encore les gros consommateurs du paiement de ladite redevance. Tout ça sur notre dos. Nous n'y souscrivons pas.

Rendre attractif le canton et les communes, c'est d'abord faire preuve de cohésion, de soutien, de dialogue. On ne voit rien venir, car vous décidez de tout sans consulter, et c'est là que vous avez tort. Au lieu de se mettre autour d'une table, on se querelle. Est-ce ça la bonne image ? Est-ce ça *"Un canton, un espace"* ?

Nous pensons qu'il est temps de réagir, d'agir ensemble pour le bien commun, le bien de tous et de toutes.

Pour l'avenir de l'hôpital des Montagnes, beaucoup de choses ont déjà été dites. Pour ne pas allonger encore, nous n'aurons qu'une question, ainsi vous pourrez apporter toutes les réponses aux questions sous-jacentes à celle-ci. A quelle échéance HNe prévoit-il la fermeture du site de La Chaux-de-Fonds ?

Pour la mobilité, par contre, les habitants des Montagnes ont des raisons de se réjouir et nous nous en félicitons. En effet, l'offre ferroviaire

entre les Montagnes et Neuchâtel va connaître un bouleversement avec l'introduction de la cadence à la demi-heure et une fois sur deux des trains pour Berne sans changement à Neuchâtel. Une petite ombre au tableau cependant est due à la rupture de charges une fois sur deux à La Chaux-de-Fonds vers et depuis Le Locle. Les Verts tiennent toutefois à relever l'importance de ce changement pour les relations entre les Montagnes, le Bas du canton et le reste de la Suisse. Nous remercions et félicitons le service cantonal des transports pour le combat qu'il a mené en faveur de ce nouvel horaire et pour les solutions qu'il a fallu trouver, par exemple le changement à quai à Neuchâtel pour Lausanne lorsqu'il n'y a que trois minutes entre les deux trains. C'est un gros challenge que le service des transports a voulu relever avec les trains qui continuent à circuler sur la ligne historique. Nous espérons que le matériel qui circulera désormais sur cette ligne permettra de tenir la cadence et qu'il n'y aura pas trop de trains supprimés.

Les Verts sont également extrêmement réjouis qu'un nouveau projet de RER avec ligne directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel ait été déposé rapidement auprès de la Confédération. Nous trouvons excellente la proposition de préfinancement du projet par le canton, à hauteur de CHF 110'000'000.- qui correspondent aux intérêts de l'emprunt, afin que le projet puisse démarrer plus rapidement. Pour les Verts, c'est effectivement d'abord sur les transports publics qu'il faut miser à l'avenir pour absorber l'augmentation de la mobilité, avec de bonnes interfaces entre le ferroviaire et les transports publics urbains, pour encourager une mobilité multimodale et également la marche et le vélo pour les courtes distances. Dans les mois qui viennent, il ne reste "plus qu'à" mobiliser la population en faveur de ce projet majeur pour le canton. Un projet, nous le rappelons, qui concerne la population du canton dans son ensemble, toutes les générations et toutes les catégories sociales, afin d'obtenir un soutien massif en votation populaire. Le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer en quelques mots quelle stratégie il va mettre en place pour y parvenir ?

Un autre souci à court terme concerne la desserte ferroviaire vers la France voisine, Morteau et Besançon. Le rapport modal entre la part de la voiture et celui du rail est complètement déséquilibré, avec environ 3% de part modale pour ce dernier. Il est donc nécessaire de rééquilibrer ceci et d'améliorer la cadence des TER, car il en va de la qualité de vie dans nos villes. Avant de pouvoir augmenter le nombre de trains vers la France, nous savons que des travaux seront nécessaires sur la ligne La Chaux-de-Fonds – Le Locle, avec par exemple la création d'un point de croisement. Mais à très court terme se pose la question du changement de système de sécurité ferroviaire du côté suisse, pour l'horaire 2017, ce qui pose problème pour la circulation des TER de Franche-Comté jusqu'à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire ce qu'il en est du risque de

rupture de charges au Locle et nous garantir qu'il s'engage pour le maintien de la liaison directe Morteau-La Chaux-de-Fonds ?

"Un canton, un espace", nous voulons y croire. Je vous remercie.

M. Marc Arlettaz, UDC : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etats, Mesdames et Messieurs. *"Lorsqu'ils accomplissent leurs tâches et en cas de conflits d'intérêts, l'Etat et les communes privilégient les intérêts des générations futures."* Si vous avez l'impression d'avoir déjà entendu cela quelque part, c'est normal. Cette phrase est tout simplement issue de notre Constitution cantonale, en son article 5. L'intérêt des générations futures, la durabilité de l'action des collectivités publiques. C'est bien là que doit se situer notre préoccupation, que l'on soit membre du Conseil d'Etat, du Grand Conseil ou d'une autorité communale de notre canton.

Depuis quelques mois, le credo du gouvernement cantonal est *"Un canton, un espace"*. C'est une vision louable, si on l'interprète dans le sens de la durabilité. Optimiser ensemble les ressources de notre canton, réfléchir ensemble pour le bien de tous les neuchâtelois, qu'ils résident au Locle, à Neuchâtel, à Cortaillod ou au Pâquier. Chaque région, chaque ville, chaque village a des besoins différents, des préoccupations différentes, des attentes différentes. Ce ne sont pas des lubies ou des caprices. C'est tout simplement le résultat de la géographie, de l'activité économique ou encore de la structure démographique. Ces particularités locales, il y a non seulement lieu de les prendre en compte dans la vision d'avenir de notre canton, mais également de veiller à ce qu'elles soient réciproquement comprises et acceptées. C'est la condition sine qua non pour une acceptation globale à l'échelle cantonale de cette vision. Si je vous dis que le Littoral, les Vallées et les Montagnes ont, chacune, leur pierre à amener à l'édifice neuchâtelois, qu'il en va de même qu'on parle des villes, des grandes communes fusionnées ou de petites communes rurales, vous me rétorquerez certainement que c'est une banalité navrante de dire cela, tant tout le monde semble être parfaitement d'accord à ce sujet.

Simplement, là où le bât blesse, c'est que depuis trop longtemps, ce ne sont que des déclarations que nous entendons. Les actes, eux, ne viennent pas. Bien au contraire. A entendre le Conseil d'Etat, il n'y a pas de clivage entre Haut et Bas. Pourtant, ce racisme ordinaire de nos concitoyens du Bas, qui trouvent hilarant de demander si nous avons de la neige en juin ou qui ne se souviennent pas très bien s'ils ont mis les pieds à La Chaux-de-Fonds durant les trois dernières années, est-ce anecdotique ? Bien sûr que non. C'est simplement un sentiment tellement répandu que plus personne ne s'en étonne ou, même, ne s'en rend compte. Pas d'acte, disais-je, pour infirmer ce sentiment de clivage, car franchement, entre les prestations qui ont quitté notre région, par exemple

l'école d'ingénieurs, celles qui partent, notamment l'hôpital, et celles qui nous ont été promises et qui ne viennent pas, comme l'Hôtel judiciaire, comment pourrions-nous encore croire à ces belles promesses ?

L'hôpital est bien révélateur. Pour les Chaux-de-fonniers ou les Loclois, il devrait être normal, si on est une femme enceinte, de devoir descendre à Pourtalès. Bien sûr, descendre en urgence à Neuchâtel à 17h ne pose pas de problème, puisqu'il n'y a pas de trafic sur nos routes. Evidemment, descendre à Pourtalès de nuit ne pose pas non plus de problème pour les personnes qui ne disposent pas de véhicules, puisqu'il y a des trains toute la nuit. En revanche, demander à des médecins de monter travailler à La Chaux-de-Fonds, c'est inhumain. Et là, bien entendu, il ne viendrait ni à l'idée de HNe, ni à celle du Conseil d'Etat de remettre à l'ordre ces divas capricieuses.

Bref, la question n'est pas ici, ce soir, de savoir s'il faut ou non une maternité à La Chaux-de-Fonds. Il s'agit juste de dénoncer l'inégalité de traitement récurrente entre les régions du canton. Après tout, les 55'000 Montagnons ne sont pas des crétins du Jura, qui n'ont qu'à descendre en plaine lorsqu'ils ont besoin d'une prestation publique. HNe coûte trop, c'est certain. Tout ne peut pas se faire partout, c'est évident, mais au moins, si l'Etat ne peut plus assumer certains services, qu'il laisse agir le secteur privé qui, lui, y perçoit un intérêt.

Les Loclois et les Chaux-de-Fonniers ne sont donc pas des râleurs privilégiés, ils demandent juste à bénéficier de services publics dignes d'une agglomération de 50'000 habitants, car notre géographie est ce qu'elle est. Qu'on le veuille ou non, notre espace est fragmenté et certaines régions sont plus éloignées des grands axes de communication et des grands équipements publics que d'autres. Si nous sommes réellement tous mus par les intérêts des générations futures, il nous appartient de préserver les richesses et les opportunités qu'apporte l'ensemble des régions du canton, même si cela coûte un peu plus que de tout centraliser à Neuchâtel.

Car l'essentiel est là : le coût. Les collectivités publiques sont confrontées à un défi fondamental : redescendre sur terre en ce qui concerne les dépenses publiques. A La Chaux-de-Fonds, il aura malheureusement fallu arriver dans le mur pour qu'une réaction ait lieu. Au niveau cantonal, cette prise de conscience s'est effectuée par le biais de la fameuse motion 13186 qui, grâce à la droite du Grand Conseil, a permis de prendre le taureau par les cornes. Mais, au juste, pour quelle raison réduire les dépenses cantonales ? Uniquement pour améliorer le résultat comptable de l'Etat, cachant ainsi la poussière sous le tapis, par le biais de ces reports de charges qui touchent aujourd'hui nos communes ? Evidemment pas. Il s'agit bien au contraire d'assainir la situation de chaque collectivité par des efforts sur sa propre structure.

"L'argent public n'existe pas, il n'y a que l'argent des contribuables", disait Margaret Thatcher. Si la personne ne fait certainement pas l'unanimité dans cette assemblée, je pense que tout le monde devrait pouvoir s'accorder sur la réalité de cette maxime. A ce titre, en parlant d'économies, le Conseil d'Etat commet un vilain mensonge vis-à-vis des contribuables, puisqu'à force, il faudra tout simplement reprendre d'une main, celle des communes qui n'auront d'autre choix que d'augmenter les impôts, ce que l'autre main, celle de l'Etat, avait promis de ne plus prélever.

Ce sort que nous subissons avec les nouvelles répartitions d'impôts, l'Etat le vit également avec la péréquation intercantonale. Le Conseil d'Etat qui, rappelons-le, compte une majorité d'anciens conseillers communaux, devrait donc doublement savoir les impacts que cela peut représenter pour les communes, qui, elles, ne peuvent reporter leurs charges sur aucune collectivité inférieure. Comment les chefs du DFS, du DJSC et du DEC auraient-ils réagi lorsqu'ils étaient en poste ici à La Chaux-de-Fonds, respectivement à Neuchâtel et à Val-de-Travers, si le Conseil d'Etat leur avait annoncé les mesures prises aujourd'hui ? N'auraient-ils pas été les premiers à monter au créneau ? Alors, qu'est-ce ? De l'amnésie ? Une revanche vis-à-vis du méchant Grand Conseil qui les oblige à économiser, en le rendant responsable de cette situation ? Le Conseil d'Etat s'est-il seulement posé la question de savoir quelles communes seraient les plus touchées par ces mesures ? A-t-il réalisé qu'en tapant sur les communes les plus peuplées, sur les communes les plus pourvues en transports publics, sur les communes qui doivent organiser des transports scolaires et sur les communes qui comptent un nombre élevé de frontaliers, il visait à autant de reprises les villes, en particulier celles du Locle et de La Chaux-de-Fonds ? Le cas de l'impôt des frontaliers est éloquent. Comment a-t-on pu, en balançant la baisse de la part touchée par les communes par une hausse de la part des personnes physiques, faire un tel cadeau à des communes qui, d'une part ne contribuent pas à l'activité industrielle du canton et d'autre part, ne subissent pas les nuisances liées aux frontaliers, que ce soit dans le domaine de la mobilité ou de la pression sur le marché de l'emploi ?

Alors, voilà, Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs, à la vue de cette situation, le groupe UDC imagine les générations futures du Locle et de La Chaux-de-Fonds, deux villes aux finances exsangues, incapables d'investir, dépossédées de leurs services publics au motif qu'il est plus simple de tout disposer à Neuchâtel, privées de leurs atouts en raison d'une fiscalité qu'il aura fallu accroître et qui découragera les investisseurs privés.

Il y a treize ans, lorsque j'ai passé ma maturité, des dix-huit élèves que nous étions dans ma classe, presque tous ont quitté les Montagnes neuchâteloises et peu y sont, comme moi, revenus. Voulons-nous continuer à entretenir cet exode ou préférons-nous rendre attractive notre

région vis-à-vis de personnes qui seront tentées par des villes à la fiscalité plus douce, reliées au reste de la Suisse par des grands axes de communication et disposant d'un hôpital ? En résumé, le Conseil d'Etat estime-t-il privilégier les intérêts des générations futures, et ainsi respecter la Constitution cantonale, en saignant pareillement les villes industrielles de notre canton ?

Voilà, la question est posée. Reste la problématique de la mobilité, qui sera traitée par mon collègue Marc Schafroth, auquel je prie la présidence de céder la parole. Je vous remercie.

M. Marc Schafroth, UDC : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs. Comme l'a dit à l'instant mon collègue, notre géographie est ce qu'elle est : des espaces cloisonnés, qui impliquent des infrastructures de transports complexes et coûteuses, tant à la construction qu'à l'entretien.

La mobilité est le moteur de l'activité. Transports des pendulaires, des écoliers et étudiants, des malades, des biens de consommation ou de la production industrielle : notre région a absolument besoin d'être reliée au reste du canton et au reste du pays. La mobilité individuelle et la mobilité collective sont complémentaires et, l'une comme l'autre, indispensables.

Deux mots décrivent l'essentiel des enjeux pour notre canton : la H20 et le RER. La H20 est la colonne vertébrale des Montagnes. Elle est indispensable pour nous déplacer entre nos deux villes et pour rallier le Val-de-Ruz et le Littoral. Non seulement la construction des contournements routiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds est urgente, mais comme le Conseil d'Etat l'a présenté récemment au Grand Conseil, les besoins d'entretiens à la Vue-des-Alpes sont aujourd'hui élevés. Cet axe, dont l'importance nationale a été reconnue par la Confédération, doit passer au plus vite en mains fédérales et nous soutenons le travail du Conseil d'Etat en ce sens.

L'autre enjeu est le RER, le nouveau TransRun. D'aucuns voudraient que l'on ne parle plus du TransRun, échec pourtant révélateur d'un projet sinon mal ficelé, du moins mal vendu par le Conseil d'Etat et surtout d'un coût insupportable pour notre canton. Nous tenons ici à souligner le jeu, pour le moins trouble, joué par les CFF dans ce dossier. La sous-estimation crasse de la participation de l'ancienne régie fédérale au titre de compensation des coûts d'entretien de la ligne historique a eu un rôle prépondérant dans le refus populaire du TransRun. Que la leçon soit retenue. Certaines choses, présentées comme des cadeaux, ne sont parfois rien d'autre que des escroqueries. Le financement, en grande majorité, du RER neuchâtelois par la Confédération, correspond à la nouvelle donne relative au financement des infrastructures ferroviaires régionales. Neuchâtel le mérite amplement et le Conseil d'Etat doit mettre tous les moyens en jeu pour en faire la démonstration à Berne.

Pour conclure, le groupe UDC tient à relever que la circulation dans le centre-ville de La Chaux-de-Fonds ne pourra trouver de solution qu'avec la réalisation d'un évitement est de la ville, qu'il soutiendra par conséquent vigoureusement le moment venu. Je vous remercie.

Mme Celia Clerc, Présidente : Merci. Avant que je ne laisse la parole au Conseil d'Etat, est-ce qu'un groupe qui ne se serait pas encore exprimé souhaite le faire ? Si ce n'est pas le cas, je donne la parole à M. Laurent Kurth pour le Conseil d'Etat.

M. Laurent Kurth, Conseiller d'Etat : Merci. Madame la Présidente du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, Madame la Présidente du Conseil général du Locle, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les Présidents des Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Même si elle est peu habituelle, l'invitation que vous avez adressée au Conseil d'Etat est appréciée du gouvernement, qui espère qu'en venant à votre rencontre, cette séance permettra de dissiper des malentendus. Parce que pour une grande part, il s'agit de malentendus, à l'origine des tensions de ces derniers mois, de ces dernières années, entre la région et les autorités cantonales. J'aurai le plaisir de m'exprimer sur les questions financières et sanitaires, mon collègue Laurent Favre le fera sur les questions liées à la mobilité. Au total, vous nous excuserez, Mesdames les Présidentes, peut-être un peu plus qu'un quart d'heure pour nos deux interventions, vu l'importance, la portée, la complexité des sujets portés à l'ordre du jour.

Je l'ai dit, c'est l'occasion pour le Conseil d'Etat d'expliquer, dans un cadre plus spécifique que le Grand Conseil, à la région des Montagnes neuchâteloises, la politique qu'il mène, le souci qu'il porte pour permettre à chaque région de ce canton d'exprimer ses ambitions et la contribution qu'il souhaite apporter au développement du canton. Pour expliquer la conviction, qui est celle du gouvernement, que le canton ne peut se renforcer – car il a besoin de se renforcer –, qu'avec la participation de toutes et tous, donc de toutes ses régions. La participation de chacun aux projets, ou à un projet de développement cantonal. Il faut peut-être le rappeler, malheureusement, tant les oppositions qui sont exprimées parfois ces derniers temps, ou même depuis plus longtemps, ont pu laisser penser autre chose. Les Montagnes neuchâteloises font partie intégrante et à part entière du canton de Neuchâtel. Elles ne peuvent en être l'adversaire. De même que les intérêts du canton ne peuvent être opposés à ceux de la région, les deux devant être intégrés, liés et considérés comme partie d'un tout. Il en découle notamment que les affrontements entre le canton et la région ne font gagner ni l'un, ni l'autre, mais les affaiblissent tous les deux.

S'agissant de la situation financière, ou des questions financières et fiscales. Quelle est la situation qu'a trouvée le Conseil d'Etat ? Quels étaient les dossiers ouverts, les dynamiques en cours au début de l'actuelle législature, respectivement six mois avant, puisque vous m'avez interpellé personnellement ? Il y a trois ans, la réforme de la fiscalité des personnes morales était en cours. Elle avait été décidée par le Grand Conseil. Elle commençait d'induire des disparités intercommunales qui se creusaient, appelées à se creuser encore. La systématique de cette réforme étant d'abaisser les revenus globalement de toutes les communes en diminuant le taux et de faire progresser le produit de la fiscalité de quelques-unes dans des proportions totalement démesurées à l'échelle de notre canton.

La thématique des disparités provoquées par cette réforme avait été peu abordée lors du vote au Grand Conseil, si ce n'est pour garantir aux communes qu'elles auraient au moins autant qu'avant. Cela a endormi beaucoup de monde. C'était oublier que certaines communes auraient beaucoup plus et que les disparités se creuseraient de ce fait-là.

A ce titre, les écarts de ressources totales après péréquation entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds étaient passés de CHF 734.- d'écart par habitant en moyenne entre 2005 et 2009 à CHF 1'153.- en moyenne entre 2010 et 2012, ceci entre les deux villes du Haut. Des valeurs comparables ou des évolutions comparables étaient observées entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, alors qu'entre La Chaux-de-Fonds et St-Blaise, la situation, favorable à La Chaux-de-Fonds, passait de CHF 261.- par habitant à CHF 436.- par habitant. Premier point donc, la réforme fiscale des personnes morales était en cours et creusait les disparités.

Deuxième point, le fonds de répartition intercommunal, qui devait accompagner cette réforme, n'était valable que jusqu'à la fin de l'année 2013. C'est celui qui devait assurer que chacun aurait au moins autant qu'avant. Le fonds de répartition intercommunal, valable jusqu'en fin 2013 seulement, avec la nécessité pour le gouvernement entrant de lui inventer dans l'urgence une suite, et ceci évidemment dans un contexte où les intérêts des communes entre elles étaient, ou sont, rarement convergents.

Le début de la législature était marqué, aussi, par la fin des travaux d'une commission de péréquation du Grand Conseil, commission qui avait reçu, suite à de multiples interventions communales qui combattaient le principe même de la péréquation, ou en tous cas une grande partie de celle-ci, un rapport d'expert qui mettait en évidence les très grandes distorsions en vigueur depuis le fameux désenchevêtrement (j'y reviendrai) et qui alimentait la contestation de la péréquation. Ces distorsions étaient notamment un indice pour la ville du Locle de ressources globales, calé à 102,3 plutôt qu'à 128 selon le rapport de cet expert. Un indice pour La Chaux-de-Fonds calé à 85,9 plutôt qu'à 91. A l'inverse, un indice à Gorgier calé à 127,3 plutôt qu'à 105,5. Avec, qui en découlait, des contributions dites injustifiées reçues du fonds de péréquation de CHF 24'000'000.- pour

Le Locle et de CHF 16'600'000.- pour La Chaux-de-Fonds, soit au total CHF 40'000'000.- pour les deux villes du Haut entre 2003 et 2013. Ces données étaient celles analysées par la commission de péréquation du Grand Conseil, qui terminait ses travaux.

Les conclusions de cette commission, par ailleurs, niaient une bonne partie de la réalité et donc de la nécessité de compensation des charges de centre, jugées comme des charges discrétionnelles. Je vous invite d'ailleurs à examiner la composition de l'époque de cette commission, vous verrez qu'il n'y avait pas que des puissants du Littoral.

Par rapport à cette situation, qui était évidemment une menace importante sur la région, qu'avons-nous entrepris, et qu'en est-il aujourd'hui ? La participation des communes aux revenus de la fiscalité des personnes morales a été réduite de 50% à 40% du total canton-communes, réduisant par là les écarts intercommunaux générés par ces impôts. C'était le plus grand générateur, et ça l'est toujours, d'écarts et de discrimination. Le passage de 50% à 40% nous a donc permis de réduire les écarts intercommunaux générés par l'impôt des personnes morales de 20%. 10% sur 50%, c'est donc une réduction de 20% en proportion de ces écarts. Nous avons consolidé, c'est un mécanisme unique en Suisse, le principe d'un fonds de redistribution des revenus de ce seul impôt. Un mécanisme qui intervient en amont et en plus de la péréquation et qui répartit 30% de ces 40% qui revient aux communes, c'est-à-dire 12% de la totalité des impôts des personnes morales en fonction non plus du lieu de l'entreprise, mais du nombre d'habitants et du nombre d'emplois de chaque commune. Ce principe a été ancré et consolidé. Il est désormais en vigueur.

Au final, et sur ce seul sujet, là où les disparités énormes pouvaient être amplifiées par des montants correspondant à 50% du total du produit de l'impôt cantonal des entreprises, leur ampleur a finalement été limitée à 28% de ce même impôt. 50% à 40%, et puis 12% répartis selon d'autres critères. Des communes comme la ville de Neuchâtel contribuent désormais pour CHF 6'500'000.- de plus qu'elles ne reçoivent de ce fond. Je ne parle pas de la péréquation en parlant de ça, uniquement de ce fond. CHF 6'500'000.- de contribution supplémentaire de la ville de Neuchâtel que ce qu'elle ne reçoit. Le Locle et La Chaux-de-Fonds ensemble pour CHF 1'200'000.-. Toutes les communes, quant à elles, limitent leurs risques de fluctuation liés à une seule entreprise avec les risques de déstabilisation énorme, vous le mesurez en particulier à La Chaux-de-Fonds, mais ce phénomène a été atténué. J'y reviendrai aussi.

Cela étant, des critiques ont été formulées par rapport à ce dispositif. La critique d'abord qui précise que la bascule de 10 points d'impôts des personnes morales des communes à l'Etat, ce passage de 50% à 40%, s'est fait avec une compensation de 3,5% donc de 7 points sur 200, de l'Etat aux communes du produit de l'impôt des personnes physiques. La

compensation de ce qui est passé d'un côté par les personnes morales s'est faite par un passage dans l'autre sens pour les personnes physiques. Donc une compensation de 7 points d'indices ou de 3,5% de l'Etat aux communes du produit de l'impôt des personnes physiques. Et ce transfert a été particulièrement pénalisant pour les communes à faible rendement des impôts des personnes physiques, ainsi que pour celles qui contribuent fortement à la création d'emplois. Les deux villes des Montagnes neuchâtelaises sont dans ces deux situations d'un faible rendement de l'impôt sur les personnes physiques et d'une forte contribution à la création d'emplois.

La critique est donc justifiée. Mais elle néglige plusieurs choses : elle néglige d'abord qu'une distorsion inverse, beaucoup plus importante, a eu lieu lors du désenchevêtrement des tâches en 2005, notamment à l'occasion du transfert du Secondaire 2 et des charges hospitalières des communes au canton, et avec le transfert de 30 points d'impôts des personnes physiques des communes au canton. A cette occasion, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, qui se sont séparées de charges importantes, plus importantes que beaucoup d'autres communes, ont transféré via les 30 points d'impôts respectivement CHF 700.- et CHF 800.- par habitant, ou 24% et 32% de leur ressource fiscale totale. Alors que des communes comme Gorgier et St-Blaise contribuaient à hauteur de CHF 1'000.- et CHF 1'200.- par habitant, ou à raison de 46% de l'entier de leurs ressources fiscales. Mesdames et Messieurs, les distorsions introduites à cette occasion, c'est-à-dire celles du désenchevêtrement et de cette bascule de 30 points d'impôts, ce sont elles qui, confirmées dans le fameux rapport d'expert que j'évoquais tout à l'heure, et donc qui techniquement ne sont pas contestables, fondaient, depuis de nombreuses années et avec des heures qui s'approchaient pour la prise de décision, la contestation de la péréquation des ressources dans son principe même.

Alors la critique faite aux compensations apportées ces derniers temps est certes justifiée, on l'a dit, mais elle néglige cet élément. Elle néglige aussi que sur les deux solutions qui étaient discutées au moment où le Conseil d'Etat est entré en fonction au début de la législature, la seconde solution, qui visait à répartir davantage encore en fonction du nombre d'emplois et d'habitants de la partie de l'impôt des personnes morales, aurait été encore plus aggravante dès lors qu'elle aurait réparti une part encore plus importante de l'impôt sur les personnes morales en fonction du nombre d'habitants et qu'elle aurait ainsi réparti une part plus importante de cet impôt des personnes morales sur des communes qui participent moins à la création d'emplois.

Ce que j'ai rappelé tout à l'heure est aussi oublié : l'ensemble des deux modèles à leur disposition était calqué sur une répartition 50-50 qui était maintenue comme telle de l'impôt des personnes morales avec une aggravation, je l'ai dit, des disparités.

En plus de ce qu'il a réussi, à ce stade, à consolider, le Conseil d'Etat a entrepris d'autres réformes sur ce domaine financier. Il a entrepris d'harmoniser la clef de répartition des impôts dès 2014. Tous les impôts selon la même clef entre le canton et les communes. Mettant ainsi fin à toutes les distorsions qui, outre qu'elles sont contestables du point de vue de l'équité, et sur le plan même technique, motivaient toutes les contestations relatives à la péréquation et à la nécessité de mieux répartir le produit de l'impôt des personnes morales. Le système voté par le Grand Conseil à l'aube de l'exercice 2014, avec cette harmonisation de tous les impôts, est désormais un système abouti, équitable, redistributif, qui offre la possibilité de mener plus sereinement la discussion politique sur l'ampleur des disparités que nous connaissons encore dans ce canton et sur l'ampleur des corrections à apporter. Ce débat doit encore avoir lieu, le Conseil d'Etat l'a toujours dit, mais il peut se faire désormais sur des bases solides et incontestables. Ce qui n'était pas le cas, et encore une fois, qui ouvrait toutes les portes au démentellement des systèmes de péréquation.

Cette harmonisation des quatre grands impôts, soit l'impôt des personnes physiques, l'impôt des personnes morales, l'impôt à la source et l'impôt des frontaliers, intègre donc l'impôt des frontaliers, qui était un autre motif de contestation. Toutes les communes qui encaissent peu de produits de l'impôt des frontaliers considéraient que tant et aussi longtemps qu'on ne mettait pas cet impôt dans l'ensemble du calcul des ressources, il était insensé, contestable aussi, de maintenir le système de péréquation. Au passage, on relèvera qu'un pendulaire, qu'il soit frontalier ou non, génère les mêmes nuisances dans les communes qu'il traverse et qu'il n'y a pas de raison objective à ce que l'impôt des frontaliers, qui au fond est une redevance particulière liée à un public particulier, qui arrive dans les communes qui participent à la création d'emplois, profite à raison de 75% aux communes qui créent des emplois alors que d'autres, qui créent autant d'emplois, qui ont autant de pendulaires et autant de nuisances bénéficient de zéro, simplement parce que leurs pendulaires ne viennent pas de l'autre côté de la frontière. Cette remarque est technique, ne tombe pas au bon moment on peut le concéder, mais elle doit être faite néanmoins.

Compte tenu du fait qu'elle ne tombe pas au bon moment, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont admis une période transitoire de deux ans pour l'intégration de cet impôt des frontaliers, pour éviter le cumul des impacts dans les mêmes communes, dans l'harmonisation de ces impôts. Un bilan a été promis et souhaité par le Grand Conseil pour 2017. Nous le livrerons, en tous cas en partie, vraisemblablement en 2016 déjà. Nous le redisons ici, ce débat doit reprendre : ce sera l'occasion de se repencher sur l'évolution des disparités dans notre canton, sur les éventuelles corrections à apporter à la clef de répartition de l'impôt des personnes morales, éventuellement à la péréquation des ressources. J'y reviendrai aussi.

En plus de son travail sur les impôts, le Conseil d'Etat, on l'a dit, a ancré avec une décision claire du Grand Conseil et confirmé la péréquation des ressources, tant contestée au début de la législature. En vertu de cette péréquation, après la contribution via le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales, Neuchâtel contribue en plus pour CHF 23'000'000.- via la péréquation des ressources, Le Locle pour CHF 3'500'000.-, La Chaux-de-Fonds reçoit pour plus de CHF 6'000'000.-. Le système est donc globalement favorable à la région. Il est clairement une contribution à la réduction des disparités.

Comme je l'ai dit, le débat sur l'ampleur du correctif nécessaire doit être repris dès lors que le système aura été stabilisé. Sur ce point, la discussion n'a pas été menée au Grand Conseil, il s'agissait là aussi de consolider le dispositif avant d'ouvrir le débat. Nous considérons depuis des années que cela suffit si les disparités sont corrigées à raison d'un tiers. Ce n'est pas forcément l'avis du Conseil d'Etat, qui souhaite encore une fois rouvrir ce débat, ce d'autant que les disparités se sont amplifiées.

A côté de cette question de la péréquation des ressources, des principes ont été définis, arrêtés et admis dans le dialogue étroit, quoi qu'on en dise, avec les communes, s'agissant de la péréquation des surcharges structurelles, qui étaient elles aussi sujettes à de nombreuses discussions. Aujourd'hui encore, cette péréquation des ressources apporte CHF 1'000'000.-, respectivement CHF 7'500'000.- de contribution au Locle et à La Chaux-de-Fonds. Ces principes pour le futur, définis avec les communes et pour lesquelles il y a un large accord aujourd'hui, prévoient que dans le domaine des transports, la clef de répartition intercommunale doit être modifiée pour tenir davantage compte du fait que les pendulaires profitent de l'effort fait notamment dans les villes pour entretenir un réseau urbain de transport. Je n'entre pas plus dans le détail, mon collègue connaît mieux ce dossier que moi. Que dans le domaine des routes, une répartition multicritères d'une partie du produit de la taxe sera envisagée. Que dans le domaine des crèches et des structures parascolaires, des compensations seront apportées sur deux fronts. D'une part en fonction du nombre ou de la proportion de familles avec enfants en âge de fréquenter ces structures dans chacune des communes, d'autre part, selon le niveau de revenu des familles, puisque vous le savez, la commune contribue davantage aux frais de fonctionnement de ces structures lorsque les familles qui placent leurs enfants dans ces structures ont des revenus plus faibles. Dans le domaine de l'éducation, des compensations de même nature seront envisagées, notamment en lien avec la proportion des enfants en âge scolaire dans les communes, tout cela après les travaux qui sont en cours sur la définition d'un système de forfait par élève. Dans le domaine de la culture et des sports, même si nous n'arriverons pas à aboutir sur cette législature, une entente sera envisagée entre les représentants des communes et le Conseil d'Etat pour considérer que des

outils nouveaux doivent être définis au cours de la prochaine législature, afin qu'ils reconnaissent le rôle que jouent certaines communes et en particulier les communes-centres dans le rayonnement, la création, bref dans la politique culturelle et sportive de notre canton.

On ajoutera que le transfert des tâches de police et de leur financement, lui aussi en plusieurs étapes, aura été favorable en particulier à la commune de La Chaux-de-Fonds, qui s'est vue retirer plus de charges que de revenus transférés et qui va profiter en 2017 de la fin du régime transitoire de financement des prestations de la police. On pourrait ajouter, mais on admettra que l'argument est à double tranchant, que les effets de la cantonalisation dans toute une série de prestations, notamment dans le domaine social, ont aussi, quoi qu'on en dise, un effet redistributif. La solidarité du canton fonctionne dans ce cas-là. Des montants beaucoup plus importants étant distribués dans cette région au titre de l'action sociale que la contribution des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au pot commun de l'action sociale. Encore une fois, on admettra ici que l'argument est à double tranchant et ce n'est pas un objectif en soi que de voir de tels mécanismes s'amplifier, évidemment.

Enfin, le bilan de la réforme de la fiscalité des personnes physiques, qui sera fait l'année prochaine, a déjà annoncé qu'il intégrerait dans ce bilan la question de la mesure des disparités intercommunales produites par cette réforme. Et là aussi, des modifications pourraient intervenir, notamment un éventuel renforcement de la clef emploi dans le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales.

J'aimerais ajouter encore ici que, forts de la conviction que les communes doivent être fortes, le Conseil d'Etat, dès le début de la législature, a fait machine arrière sur des dossiers relativement importants pour maintenir les compétences communales, dans le domaine de l'action sociale, dans le domaine de l'école, où il pense que l'action de la commune en proximité, en lien avec le terrain est la meilleure possible, quand bien même le cadre général doit être défini au plan cantonal. Dans ces deux domaines, des projets de cantonalisation purs et simples étaient envisagés à la fin de la précédente législature.

Au final, Mesdames et Messieurs, une multitude de chantiers, qui, tous, constituent des progrès par rapport à des logiques de remises en question profondes que nous avons trouvées au début de cette législature, ou à la fin de la précédente, qui constituent donc des progrès en terme d'équité et de lutte contre les inégalités, et qui renforcent le rôle des communes. Mais qui aussi présentent une très grande complexité, des intérêts très divergents, et des liens d'un dossier à l'autre, ce qui renforce encore la complexité. L'effet final n'est donc pas encore complètement perceptible, et certains correctifs défavorables à la région interviennent maintenant, alors que quelques importants contribuables de la région ont vu leur contribution à l'impôt se réduire drastiquement, et c'est vrai que

c'est un concours malheureux de circonstances. Pour La Chaux-de-Fonds, dans le cumul canton et commune, plus de CHF 10'000'000.- de diminution viennent d'être enregistrés, entre deux contribuables seulement. Ces deux diminutions ne sont pas le produit des réformes dont je viens de parler. J'aimerais soulever ici le fait que le choc aurait été encore plus dur pour la commune en question sans les mesures qui ont déjà été mises en œuvre.

La conjoncture arrive donc au mauvais moment du point de vue de la façon dont les réformes ont été envisagées. Le Conseil d'Etat le voit bien. C'est pour cette raison qu'il a proposé de différer l'introduction de la loi sur l'approvisionnement en électricité, qui avait un impact sur les communes industrielles en particulier, de lisser sur deux ans le transfert de l'impôt des frontaliers, c'est-à-dire de donner une année de plus après le premier délai transitoire de deux ans déjà obtenu. Des propositions sont faites aujourd'hui à la commission financière pour reporter purement et simplement d'une année l'entier de ce transfert. C'est pour cette raison aussi que le Conseil d'Etat a intégré des prestations qui concernaient principalement les villes dans la facture sociale financée par l'entier de la collectivité cantonale et des communes. Qu'il a, dans le dialogue avec vos autorités, accéléré des propositions d'acquisition de terrains qui contribuent à redonner des liquidités à votre ville. Qu'il a intensifié la collaboration sur certaines prestations, notamment informatiques. Qu'il a confirmé qu'il se montrerait souple dans son appréciation des dispositions financières que vous devez adopter au plan communal, avec une directive qui est partie au mois d'octobre à toutes les communes et qui autorise la séparation des secteurs auto-financés et avec des propositions transitoires dans votre réglementation, discutées avec notamment votre ministre des finances à La Chaux-de-Fonds, qui seront admises par l'Etat et qui permettront des volumes d'investissements qui maintiennent une dynamique positive. Car, Mesdames et Messieurs, c'est quand même à cela qu'on doit arriver. Ce qui est important avant tout, c'est la perspective de développement que nous voulons nous donner, à laquelle nous voulons travailler, ensemble.

Excusez-moi sur ce point de dire qu'il est frappant pour le Conseil d'Etat de voir que vos deux autorités ne se sont plus réunies depuis de nombreuses années, si ce n'est pour interpeller le Conseil d'Etat, pour débattre de projets communs, comme il est frappant d'entendre dans vos interventions toute l'amertume et la déception, compréhensibles, que vous manifestez à l'égard du Conseil d'Etat, mais l'absence de proposition et de projets qui donnent une identité à cette région. Le Conseil d'Etat l'a dit à vos exécutifs : l'image, l'orientation souhaitée pour cette région et pour ces communes, le projet de développement que vous souhaitez porter, l'identité que vous souhaitez donner à cette région dans la durée, la contribution au projet cantonal est peu perceptible. Elle est peu claire en dehors du canton et même en dehors de cette région. Du coup, les faiblesses de la région, qui sont les mêmes que celles du canton au niveau

national, prennent le dessus et pénalisent aussi bien les dynamiques privées, la domiciliation, les investissements, la vie associative, que les dynamiques publiques, où se renforcent les logiques centralisatrices qui existent. Vous avez raison de le relever et vous avez raison de le critiquer, mais qui se renforcent lorsqu'on n'arrive pas à les contrer avec un projet clair et lorsqu'on n'arrive pas, avec l'action de l'Etat, à venir soutenir ou partager un projet.

Pour autant, l'Etat ne souhaite pas vous renvoyer simplement cette responsabilité. L'Etat n'est pas absent de cette réflexion sur le développement régional. Lorsque la ville de La Chaux-de-Fonds a annoncé sa volonté de développer le site de l'ancienne scierie des Eplatures, il a très rapidement annoncé son soutien et sa volonté de participer et de contribuer à l'essor de ce site, à côté d'une gare dont le développement est aussi en discussion. Mon collègue, là aussi, le sait mieux que moi. Le Conseil d'Etat travaille, vous avez été plusieurs à le relever, à l'accessibilité et à la qualité de vie dans cette région via le projet de mobilité dont parlera mon collègue. Le Conseil d'Etat a accéléré la décision qui consiste à concentrer l'entier du service des contributions sur le site de La Chaux-de-Fonds. C'est vrai que d'autres opérations se font dans l'autre sens, mais quand bien même nous n'avions pas les bâtiments qui permettraient d'accueillir l'entier de ce service, nous avons trouvé des solutions et dès l'année prochaine, le service des contributions sera concentré sur le site de La Chaux-de-Fonds. Ce sont des compétences, des points de vue cantonaux qui s'expriment ainsi dans la région.

Dans le domaine des investissements, mon collègue pourra aussi parler des importants projets routiers. Le Conseil d'Etat n'a pas abandonné. J'ai entendu ici ou là que ce projet n'arrivait pas, mais il sera présenté l'année prochaine.

Le Conseil d'Etat travaille avec vos représentants communaux, à la finalisation du projet de Nouvel hôtel judiciaire. Non pas comme un projet pour la région, bien sûr, mais parce que tout en étant nécessaire à un meilleur fonctionnement de la justice, il est symbolique de la vision que nous avons pour notre canton : un concept d'un seul espace, que vous avez aussi été plusieurs à relever, qui ne conduise pas à la concentration en un seul lieu, mais qui s'appuie sur cette vision polycentrique que vous défendez, que nous défendons, qui ne s'appuie pas sur une logique de concentration en un seul lieu de toutes les activités étatiques. J'aimerais au passage relever la très bonne collaboration que nous avons avec les autorités communales, votre Conseil communal, sur ce dossier.

Le Conseil d'Etat étudie aujourd'hui le plan stratégique du centre neuchâtelois de psychiatrie, qui, malgré un regroupement du volet hospitalier sur un seul site sur les trois qui sont occupés aujourd'hui et donc le retrait du site du Locle, devrait renforcer ses activités dans les Montagnes neuchâteloises dans la durée, avec toute une série d'activités

que vous avez eu l'occasion de découvrir. Le plan est public, la commission de santé en a fini l'examen la semaine dernière. Un renforcement donc dans la durée du centre neuchâtelois de psychiatrie, et donc des activités médicales également.

Le Conseil d'Etat n'est pas absent, puisqu'il présentera dans quelques jours ou quelques semaines sa stratégie informatique. Même si le service sera regroupé sur un seul lieu à proximité du CEG à Neuchâtel, le Conseil d'Etat confirmera une ossature d'infrastructures sur deux pôles interconnectés de manière très solide, qui influencera évidemment la localisation future des infrastructures publiques à long terme.

Une infrastructure des transports, la répartition des autorités judiciaires, législatives et exécutives, les infrastructures informatiques qui ouvrent des portes pour la localisation d'infrastructures à venir. Mesdames et Messieurs, toutes ces conceptions sont celles d'une agglomération polycentrique, avec deux pôles fortement reliés qui permettent des développements. A côté de cela, le Conseil d'Etat a encore décidé de relancer une véritable politique de développement régional sous l'égide du département de l'économie et de l'action sociale, avec le projet de contractualiser à l'avenir sur des bases pluriannuelles avec les régions sur des objectifs, sur des mesures, sur des projets qui contribuent à la fois au développement régional et cantonal.

Mais pour cela, encore une fois, nous avons besoin que le projet de développement régional soit connu, lisible, discuté avec le canton et qu'il contribue aux objectifs non seulement du développement régional, mais aussi du développement cantonal. Nous vous invitons à formuler un projet clair, qu'il soit articulé autour des atouts bien connus des villes des Montagnes neuchâteloises, la création culturelle, la richesse du patrimoine et des institutions culturelles, l'innovation, l'horlogerie, la microtechnique, la qualité urbaine, l'architecture, l'espace et la qualité du logement, la qualité de l'environnement, etc. Ces atouts sont ceux que nous devons valoriser ensemble au profit de la région et du canton. Le canton a besoin de valoriser ces atouts pour vaincre encore une fois les vents contraires qu'il affronte, lui aussi, au niveau national. Nous avons besoin de cela pour créer des projets nouveaux. Pour le Conseil d'Etat, il est essentiel de tenir compte de la réalité et de contribuer à la prospérité de la région et du canton. Le canton, on l'a dit, connaît les mêmes difficultés en Suisse. Il a des problèmes d'accessibilité, il a des problèmes de taille, il a des problèmes de centralité, il a des difficultés financières. Nous devons unir nos forces si nous voulons réussir l'avenir et de cette région, et du canton.

Sur l'hôpital, je vous rassure, je serai moins long, Mesdames les Présidentes. J'aimerais quand même revenir sur quelques éléments que j'ai évoqués au Grand Conseil, pour dire que le Conseil d'Etat n'a pas de plan hospitalier abouti aujourd'hui. Il y travaille. Je tiens volontiers quelques exemplaires de ce schéma sur le calendrier de la réforme hospitalière que

j'ai eu l'occasion de montrer au Grand Conseil. Au début de cette année, nous avons demandé à l'hôpital neuchâtelois d'élaborer son positionnement stratégique en fédérant ses ressources internes, en fédérant ses énergies internes, pour nous dire ce qu'il imaginait devoir occuper comme espace dans le paysage hospitalier national et romand. Ce projet a été rendu public l'été dernier par l'hôpital neuchâtelois. C'est, à ce stade, conforme au mandat qu'on lui avait donné, mais c'est le projet de l'hôpital neuchâtelois. Nous avons depuis lors entamé la plus importante des phases de ce projet, qui est justement d'intégrer les dimensions de l'aménagement du territoire, les dimensions de l'utilisation des infrastructures, les dimensions de l'impact sur le développement régional. Au total, une dizaine de groupes de travail qui planchent à l'heure actuelle pour que ce projet hospitalier soit non seulement le projet des médecins, mais aussi un projet politique qui intègre les caractéristiques de notre canton et qui soit à la fois médicalement solide, financièrement réaliste, mais conforme à la réalité géographique de ce canton et au projet de développement cantonal qui est le nôtre. Cette phase se terminera au printemps prochain par une phase de consultation assez large qui permettra d'avoir un débat politique. C'est seulement au terme de cette consultation que le Conseil d'Etat arrêtera un projet, viendra au Grand Conseil et proposera vraisemblablement un vote populaire, puisqu'une initiative doit être traitée sur ce sujet également.

Alors pourquoi cette posture de rupture du Conseil d'Etat au début de cette année sur le dossier hospitalier, alors qu'effectivement, la population s'était exprimée, les projets avaient été élaborés ? Le Conseil d'Etat a considéré que peu de monde dans ce canton, et même dans cette région, ne croyait sérieusement à l'avenir de deux sites de soins aigus dans le canton de Neuchâtel à long terme. Il a non seulement constaté que le scénario sur lequel la population avait voté, peu de monde pensait qu'il était viable à long terme. Mais il a constaté, un peu tardivement, vous pouvez lui en faire le reproche, qu'il n'était pas viable dans le contexte produit par les réformes voulues, ancrées au niveau national. Ces réformes m'ont surpris. J'ai été le premier surpris de voir l'ampleur, l'impact, la pression sous laquelle se trouvaient les cantons avec les réformes menées au niveau national. Les réformes du financement, les pressions que nous connaissons sur la formation de la relève médicale, etc. Le projet voté par la population neuchâteloise, nous nous sommes en sommes expliqués au mois de février à la salle de musique, n'était pas tenable. Nous avons pensé dans un premier temps qu'il était tenable pour dix ans. Il n'était même pas tenable pour dix ans. Il fallait alors investir massivement dans un projet qui aurait maintenu l'illusion encore un moment, mais que nous aurions, ensemble, contemplé en le voyant se détériorer petit à petit sur cinq, six, sept, huit ans. Nous avons préféré, et nous l'avons dit et présenté comme cela, dire la vérité de ce que nous percevions. Dire que nous

allions remettre l'ouvrage sur le métier, et c'est le projet dont je viens de vous parler, une refonte complète de la réflexion qui tient compte du contexte national, des logiques légales que nous impose la LaMal, et qui essaye de reconstruire un projet médicalement solide, mais qui tient compte de ce contexte, pour ancrer durablement un projet sur lequel on puisse construire et développer, plutôt que d'en constater années après années l'érosion. Evidemment que la situation a été vécue brutalement. La question que j'ai envie de vous poser, c'est de savoir si ce sont ceux qui annoncent les mauvaises nouvelles qui sont brutaux ou si c'est la situation qui est brutale. Peut-être était-ce les deux ? Evidemment que c'était une situation grave sur le plan institutionnel, nous l'avons dit aussi.

Le projet sur lequel nous travaillons aujourd'hui, c'est le projet, encore une fois, d'ancrer dans le territoire neuchâtelois, avec sa réalité, un projet solide qui puisse se développer durablement, ancrer dans notre canton des activités, et si possible confirmer la vision polycentrique de l'organisation des services publics dans ce canton. Le territoire d'aucune région ne sera abandonné, il sera au contraire irrigué. Nous travaillons à renforcer la présence des médecins dans les territoires. Tous les scénarios qui sont à l'étude aujourd'hui prévoient trois polycliniques, avec des prestations renforcées par rapport à ce que l'on connaît aujourd'hui : trois départs de SMUR, le 144 évidemment, et quatre départs d'ambulances dans le canton. Les enjeux de développement régional, qui ne sont pas les enjeux sanitaires, doivent être intégrés. C'est le rôle des groupes de travail que nous avons mis en place. Il n'y a pas de volonté de démantèlement de l'hôpital dans ce canton. Il y a au contraire la volonté de construire un hôpital solide, durable, qui ancre des activités, des revenus, des emplois, des compétences humaines, des compétences intellectuelles dans notre canton et encore une fois, si possible le mieux réparti sur le territoire. C'est le projet auquel nous travaillons aujourd'hui.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'ai été un peu trop long. Je vais céder la parole à mon collègue Laurent Favre pour tout le dossier de la mobilité. J'aimerais simplement terminer en vous disant que la vision d'un développement polycentrique, c'est un combat non seulement de votre région dans ce canton. C'est un combat non seulement de toutes les régions dans ce canton. C'est un combat du Conseil d'Etat, qui partage cette vision avec vous. C'est un combat du Conseil d'Etat contre les tendances centralisatrices qui ont lieu en Suisse et dans ce canton. Il y a des forces centralisatrices dans ce canton, on ne va pas le contester. C'est un combat que nous devons mener ensemble si nous souhaitons relever ce défi. Si nous continuons de nous opposer, nous le perdrons, aussi sûrement que nous avons réussi à alimenter jusqu'ici plutôt l'amertume que l'enthousiasme, et c'est bien l'enthousiasme que nous devons recréer. Et l'enthousiasme, ça passe par le projet Mobilité 2030 !

M. Laurent Favre, Conseiller d'Etat : Mesdames les Présidentes, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Par son projet de territoire neuchâtelois, le Conseil d'Etat veut clairement le développement polycentrique du canton. Grâce bien sûr au réseau urbain, mais aussi, et j'aurais tendance à dire surtout grâce au partenariat entre les agglomérations et les régions de ce canton.

Pour rappel, le projet de territoire est ancré dans le plan directeur cantonal. Celui-ci a été adopté par le Conseil fédéral en 2013. De plus, et comme vous le savez bien, par la réforme de la LAT, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le Conseil fédéral, les chambres fédérales et la population suisse, mais également neuchâteloise, nous demandent de mieux dimensionner nos zones à bâtir. Ainsi, le Conseil d'Etat a planifié cet exercice, pas toujours simple, en donnant à chaque région du canton un très bon potentiel de croissance. Et je dirais même tout spécialement pour le Val-de-Travers et les Montagnes neuchâteloises. C'est une ferme volonté du Conseil d'Etat. Les objectifs de la nouvelle LAT pour le canton sont d'atteindre 200'000 habitants et 100'000 emplois en EPT à l'horizon 2030, respectivement 2040. Et bien sûr, une répartition polycentrique de cette croissance, en densifiant qualitativement nos zones à bâtir. Très clairement, l'aménagement du territoire et la mobilité sont pleinement imbriqués. C'est donc pour contribuer à cette croissance qualitative, mais aussi pour augmenter la qualité de vie de nos citoyens, que notre projet de mobilité a été construit, en répondant aux besoins des régions et agglomérations de ce canton, dans le sens du rassemblement des forces et dans la vision *"Un canton, un espace"*.

Je rappelle ici que nous voulons la complémentarité route-rail, en construisant sur quatre piliers : les routes nationales, les routes cantonales, la mobilité douce et bien sûr, le RER neuchâtelois. Le RER neuchâtelois montre clairement la force de la vision *"Un canton, un espace"*, car le moteur du RER, vous le savez bien, c'est la ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Avec un préfinancement demandé à la population neuchâteloise pour un coût d'environ CHF 110'000'000.-. Si le RER a une chance dans le canton, mais à Berne surtout, ce sera grâce aux différents projets, aux différents modules de ce RER dans les différentes régions du canton, mais aussi par son moteur, la ligne directe entre le Haut et le Bas du canton. Nous voulons réaliser ce moteur, cette ligne directe le plus rapidement possible, dès l'aval des chambres fédérales que nous espérons obtenir en 2019. Nous voulons réussir cette ligne directe en la construisant dès 2020. C'est bien là que nous avons besoin, encore une fois, du rassemblement des neuchâteloises et des neuchâtelois pour qu'ils expriment leur soutien à un préfinancement de cet ouvrage tellement important pour tout le canton.

Au niveau des routes nationales, le défi, comme pour le RER, est de convaincre les chambres fédérales. Convaincre d'activer l'arrêté sur le réseau de 2012, qui prévoyait et qui prévoit toujours le classement de la H20 en route nationale, mais qui nécessite encore des moyens financiers importants dans le cadre du nouveau fonds financier fédéral FORTA, qui est actuellement en création. C'était l'objet d'une séance intercantonale cet après-midi, où nous avons négocié de manière relativement forte le financement des cantons. C'est donc un combat de tous les instants, tant les concurrences intercantionales sont fortes. Ce n'est que rassemblée derrière sa stratégie Mobilité 2030 que le canton réussira à convaincre à nouveau. A nouveau, car nous avons réussi. Mais clairement, la votation négative sur la vignette, à l'exception bien sûr des trois villes de ce canton, a laissé des traces au Conseil fédéral qu'on nous rappelle trop souvent. Nous sommes donc persuadés que le projet de Mobilité 2030, la complémentarité route-rail que nous voulons réaliser, le rassemblement des régions et agglomérations de ce canton au service d'un développement territorial polycentrique, en adéquation avec nos objectifs LAT de croissance qualitative saura, avec l'aide de notre population, convaincre le Conseil fédéral et les chambres fédérales le plus rapidement possible, car sur ces différents piliers, FORTA mais aussi le RER, les débats auront lieu rapidement à Berne. Faut-il encore, naturellement, réussir à rassembler les neuchâteloises et neuchâtelois derrière la stratégie du Conseil d'Etat. Et je me réjouis que le Grand Conseil ait déjà apporté un solide soutien lors de la dernière session du mois de novembre.

J'aimerais encore donner quelques réponses aux questions posées ce soir. Tout d'abord sur la question des investissements, sans revenir aux détails, dire quand même que ce projet de mobilité, c'est un volume d'investissements de plus de CHF 2'000'000'000.- pour le canton de Neuchâtel. Ça passe encore une fois par les fonds fédéraux. Sans ces fonds, il sera difficile, je dirais même impossible, vous connaissez l'état de nos finances, d'injecter tant d'argent dans nos infrastructures de mobilité. C'est encore un appel. Je pense que les enjeux, vous les connaissez, suffiront, je l'espère, à mobiliser les citoyennes et citoyens de ce canton pour aller aux urnes, que ce soit le 28 février ou le 1^{er} mai de l'année prochaine, pour apporter leur soutien.

Vous posiez la question de savoir ce que va faire le Conseil d'Etat pour mobiliser notre population. Encore une fois, je pense que les enjeux sont suffisamment importants. Cette stratégie est basée sur quatre piliers qui répondent aux besoins de quasi chaque citoyen, que ce soit en routes nationales, cantonales, mobilité douce, ou via les transports publics, le RER neuchâtelois.

Il faut dire aussi, il est bon de le rappeler, que c'est une nouvelle opportunité de réussir la mobilité dans ce canton. Il ne faut jamais parler de dernière opportunité, mais si nous n'arrivons pas à nos fins via cette

votation, via le fonds FAIF 2030 et FORTA, je pense que nous aurons loupé le train pour dix, vingt ou même plus, trente ans.

Bien sûr que le Conseil d'Etat va informer largement la population neuchâteloise des objectifs et des enjeux, par différentes manifestations dans les régions, par un site Internet ou d'autres brochures. Nous pensons et contribuons aussi à ce qu'un comité de soutien puisse être créé, et c'est naturellement que vous êtes appelés à vous mobiliser, à militer pour ce projet si important pour l'avenir du canton.

J'aimerais maintenant évoquer rapidement la question des lignes transfrontalières, mais celle qui vous concerne particulièrement, celle de La Chaux-de-Fonds – Le Locle – Morteau, en vous disant que depuis plusieurs mois, je dirais même plus d'une année, le Conseil d'Etat est représenté au sein d'une task force que nous avons créé avec l'Office fédéral des transports, les CFF et les collègues français, pour prendre les mesures nécessaires afin de garder cette ligne en pleine activité et, à terme, la rendre aussi plus performante. Il est clair que nous avons des défis de sécurité sur le territoire suisse, mais aussi français. Je peux d'ores et déjà vous annoncer une bonne nouvelle. Il est prévu la migration des trains suisses sur le système ETCS. Les spécialistes sauront de quoi il s'agit en 2017. Pour ce qui est des trains français, les TER, ceux-ci vont continuer d'être équipés du système SIGNOM jusqu'en 2020. Sachez que le Conseil d'Etat a délié la bourse pour quelques CHF 110'000.- afin de réaliser ces différents équipements. Par ailleurs, dans le cadre du programme FAIF 2030, dont je parlais tout à l'heure, vous savez que des points de croisement entre La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Morteau sont prévus sur cette ligne, afin de dynamiser son utilisation. Il est clair que nous sommes aussi dépendants des investissements qui doivent être encore réalisés sur sol français à l'avenir. Vous savez que la ligne a aussi quelques difficultés et mérite des investissements relativement importants. Il semble qu'un montant de quelques € 12'000'000.- soit en discussion du côté de nos amis français. Je ne peux pas, en l'état, vous en dire beaucoup plus. C'est bien à leur niveau que cela se jouera politiquement. Vous savez qu'un principe de territorialité existe très clairement, nous investissons sur sol suisse. Dès lors, on peut garantir que la desserte transfrontalière va continuer d'être très active dans les années à venir, mais sera aussi dépendante d'investissements importants de notre côté comme en France, en lien avec les fonds fédéraux chez nous, ou nationaux du côté de Paris.

Peut-être une dernière nouvelle qui montre notre volonté à une desserte des transports publics attractive avec la France voisine, le fameux Tulbe. Je crois qu'il s'appelle ainsi, je ne l'ai jamais fréquenté, le bus qui circule aux Brenets et qui sera prolongé vers Villers-le-Lac en principe dès le mois de décembre. Toutefois, nous n'avons pas aujourd'hui encore les autorisations de la France. On ne peut pas encore en donner l'absolue confirmation, mais du côté neuchâtelois, cette volonté est bien présente

pour désengorger ou tenter de désengorger l'étranglement routier actuel au niveau du Col-des-Roches.

Peut-être, puisqu'on parle du Col-des-Roches, vous dire que dans tout ce qui concerne le dossier H20 et le classement de cette route en route nationale, il est clairement dit au niveau de l'Office fédéral des routes, mais il est aussi clairement établi dans les dossiers d'ingénieurs, aujourd'hui en finalisation, que le contournement du Locle est prioritaire, serait réalisé en première étape, puis le contournement de La Chaux-de-Fonds juste derrière. Ce ne serait pas repoussé sur la durée, mais les travaux seraient réalisés en deux étapes. Je crois que ce n'est un secret pour personne, nous avons eu l'occasion d'en parler avec les autorités communales clocloises et chaux-de-fonnières.

Je reste naturellement à disposition pour d'autres questions, vous entendez notre engagement pour la mobilité dans le canton de Neuchâtel. Nous pensons, avec votre soutien, avec le soutien rassemblé des neuchâteloises et des neuchâteloises, obtenir des soutiens fédéraux. Merci encore une fois pour votre appui.

Mme Celia Clerc, Présidente : Merci. Nous allons à présent pouvoir passer au deuxième tour de discussion. J'ai déjà une prise de parole qui a été demandée. M. David Taillard pour le PS.

M. David Taillard, PS : Mesdames les Présidentes, Mesdames, Messieurs. Nous voulons juste quand même rappeler au Conseil d'Etat que nos autorités exécutives se rencontrent régulièrement, et c'est d'ailleurs leur job, entre autres. En ce sens, nous avons confiance en nos conseillers communaux quant aux bonnes relations qu'ils entretiennent ensemble et dont ils nous font part régulièrement. C'est à nous, législatifs, de juger de la pertinence de nos rencontres.

Nos deux villes dans nos Montagnes regorgent de projets de développement. Nous vous les enverrons, Messieurs les conseillers d'Etat, ils sont publics, faut-il encore y être ouverts. Merci.

M. Claude-André Moser, PLS : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs. Je suis très déçu de la tournure de cette soirée. L'ordre du jour prévoyait des questions et des réponses. Or, on a assisté à des prises de positions, à des questions, mais de la part du Conseil d'Etat, à une prise de position, qui a été bien préparée, mais qui n'était pas en lien, pas en relation directe avec ce qui se passait de l'autre côté de la salle.

Mme Erard a posé une question concernant l'hôpital qui peut paraître un peu provocatrice : Quand est-ce que le site de La Chaux-de-Fonds risque de se fermer ? Ce n'est pas une question provocatrice. Quand on est sur le terrain, on se rend compte aujourd'hui que c'est une réalité. Ça

peut arriver. Le service de médecine est en très grand danger vu le nombre de cadres qui est en train de diminuer au point que la garde ne sera peut-être plus possible la nuit. La chirurgie se délite. Il y a une imminence d'un gros problème à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds et cette question d'une fermeture prochaine est une question tout à fait pertinente, dont il faut tenir compte pour notre canton, parce que l'hôpital de La Chaux-de-Fonds fermé, c'est un hôpital encore plus surchargé à Pourtalès que ce n'est le cas actuellement. J'aimerais quand même bien avoir une petite réponse, au moins sur cette question fondamentale qui a été posée.

M. Marc Arlettaz, UDC : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs. Je crois qu'à l'issue des 40 minutes de l'intervention du chef du DFS, nous sommes d'accord sur l'essentiel. Il y avait des malentendus et ils ont été dissipés. Je pense que maintenant il est parfaitement clair pour la nonantaine de représentants des autorités de nos deux villes qu'aux yeux du Conseil d'Etat, d'une part, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont indûment profité de l'argent des autres communes du canton pendant une décennie. Bizarrement, c'était l'époque où le chef du DFS était conseiller communal à La Chaux-de-Fonds et à l'époque, cela ne semblait pas poser de problème pour les autorités communales. Et d'autre part, que les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ne sont pas capables d'avoir une identité commune, ne sont pas capables de collaborer, ne sont pas capables de s'entendre. Donc c'est certainement pour cela qu'il y a sept ans, nos villes se sont unies pour défendre, valoriser l'urbanisme horloger. C'est aussi certainement pour cette raison que les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont toujours défendu une vision commune en terme d'infrastructures et de mobilité. C'est aussi toujours pour cette raison que nos autorités, depuis de nombreux mois, se lient pour défendre le maintien de la substance hospitalière dans les Montagnes. Alors, à l'aune de cet électrochoc salvateur, je crois que nous en serions à deux doigts, à l'issue de cette séance, de rentrer chez nous en nous autoflagellant et en remerciant le Conseil d'Etat pour sa clairvoyance. A deux doigts.

APPLAUDISSEMENTS

Mme Celia Clerc, Présidente : S'il-vous-plaît.

M. Marc Schafroth, UDC : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs. J'aimerais revenir sur quelques points, parce que j'ai très très sincèrement l'impression de me réveiller d'un très mauvais cauchemar. Mais enfin, le Conseil d'Etat commence à nous y habituer.

Lorsque le Conseil d'Etat regrette le manque de dialogue des deux villes, le manque de réunion de nos deux villes, ne vous faites pas de soucis : entre nous, ça fonctionne très bien, probablement mieux qu'entre l'Etat et les communes.

Vous dites, Monsieur le chef du département de la santé, que peu de personnes croyaient au projet hospitalier, y compris dans les Montagnes. J'aimerais savoir sur quoi vous vous appuyez pour tenir de tels propos. Peut-être sur l'accueil qui vous a été réservé à la salle de musique. Cela ne disait en tous cas pas tout ce que vous prétendez. Vous parlez de non-démantèlement de l'hôpital. Mais après avoir fait fuir les médecins qui travaillaient sur le site de La Chaux-de-Fonds, vous vous êtes déliés les mains, tout comme le Conseil d'administration d'HNe, pour avancer dans la ligne que vous avez choisie, mais qui est à l'inverse de celle voulue par le peuple. Cela s'appelle de l'irrespect, pour ne pas dire de la dictature.

A l'annulation de ce projet hospitalier, vous avez encore l'audace de venir nous demander de nous investir pour une votation massive pour la mobilité. Comment convaincre une population qui vient de se voir affliger une défiance telle que celle-là par les autorités cantonales ? Ce ne sera pas chose gagnée, et vous en serez une fois encore responsables, comme vous avez été responsables du premier échec sur le RER TransRun.

Mme Celia Clerc, Présidente : Je vous remercie. Avant de passer la parole au POP, je vous signale juste la dignité et l'esprit constructif avec lequel il nous faut mener les débats ce soir, tant de la part du législatif que de l'exécutif. M. Boukhris, pour le POP.

M. Karim Boukhris, POP : Mesdames les Présidentes, Mesdames, Messieurs. Visiblement, si le Conseil d'Etat est venu ici dissiper certains malentendus, il y a peut-être quelque chose qu'on n'avait pas compris. On nous a expliqué en long et en large que tous les aménagements de fiscalité et autres avaient favorisé nettement les Montagnes. Je prendrai juste l'exemple de bascule avec le résultat de HNe. On a fait une bascule d'impôt redonné à notre canton qui était profitable aux Montagnes et pour le Secondaire 2. L'hôpital des Montagnes est aujourd'hui en péril. On a basculé 30 points d'impôts. Ça devait être bénéfique pour la ville de La Chaux-de-Fonds, il ne faut pas oublier que la ville de La Chaux-de-Fonds, cette année-là, a compté avec un déficit de CHF 15'000'000.-. Peut-être qu'on a mal entendu, peut-être qu'on ne comprend pas. Mais en voyant les faits, quand on nous dit qu'on est là dans une répartition qui nous est favorable et qu'à chaque fois on se retrouve avec des budgets de plus en plus difficiles, avec des investissements quasiment impossibles à mener, cela va être très très difficile d'avoir une politique active dans les Montagnes à l'heure actuelle. Je vous remercie.

M. Daniel Musy, PS : Mesdames les Présidentes, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs. J'imagine qu'on a quand même le droit de poser des questions de détail. Nous en avons une que nous souhaitons poser dans ce second débat.

D'abord, je crois que nous souhaitons remercier le Conseil d'Etat de ce que vous avez appelé, Monsieur le conseiller d'Etat, votre engagement pour la mobilité. Nous le reconnaissons, le soutenons et nous voyons là de réels progrès pour l'avenir. Ils ont été soulignés dans cette salle, c'est la cadence à la demi-heure, c'est la liaison vers Berne, c'est bien évidemment le projet du nouveau RER 2030. Je ne comprends pas comment ici, des groupes peuvent jouer sur la peur de nos concitoyens qui finiraient par se défier de leur propre avenir. C'est absurde. Il faut reconnaître les choses positives. Ces projets sont positifs.

Il y a néanmoins, Monsieur le conseiller d'Etat, un bémol. C'est un détail, mais qui a son importance dans la situation un petit peu tendue, sinon explosive, qu'il y a ici. Dans tout ce beau projet, dès le 13 décembre, ce bémol est ce passage à la cadence des bus à la demi-heure dès 19h et le dimanche. Dans le ton constructif que j'essaye d'avoir, je me demande dans quelle mesure on ne pourrait pas, par des petits gestes correctifs, imaginer d'améliorer un peu la situation pour avoir une meilleure cohérence. C'est la première question que j'aurais.

La seconde concerne le projet du gouvernement de la circonscription unique. Là, je dois dire qu'il y a un gros problème de logique pour nous, qui est le suivant. Ce projet d'un canton fédéré, d'un seul espace, est magnifique. Il est comme une cerise sur un gâteau dont on devrait faire lever la pâte. Pour le moment, cette pâte pourra être levée dans cette région quand les projets autres que le RER pourront non seulement être décidés, mais être construits. Le Nouvel hôtel judiciaire, c'est très bien s'il se construit. La perspective d'un CTR dans les Montagnes, ce n'est pas bien, parce qu'on voudrait deux sites de soins aigus. Mais disons que c'est mieux que des hôpitaux morts ou vides. Quand, dans cette région, nos concitoyens, dont nous sommes les représentants avec force depuis des années, parce que nous soutenons cette région, verront ces projets se construire avec la première pierre qui sera posée, alors là, le sens de la circonscription unique sera fort. Ce qu'on ne comprend pas, c'est – je déteste cette expression, mais je vais l'exposer aujourd'hui – comment voulez-vous mettre la charrue avant les bœufs ? C'est sur le plan de la logique intellectuelle quelque chose qui nous échappe complètement. On peut, à la limite, comprendre votre logique sur la politique hospitalière. Il y a une logique là derrière. C'est une logique qu'en général, dans cette région, on combat. Une logique centralisatrice plutôt qu'une logique de proximité, mais enfin, on peut comprendre cette logique. La logique de faire la circonscription unique avant que rien n'ait été construit ici, c'est une logique qui nous dépasse.

Et c'est vrai que, je terminerai là-dessus, nous sommes quand même un tout petit peu surpris de se faire entendre dire qu'on a des absences de projets et de perspectives alors qu'un certain nombre de ces projets et de ces perspectives ont été, Monsieur le conseiller d'Etat, tracés par vous-même et sont en train d'être réalisés. C'est le quartier Le Corbusier, la place de la gare, tout ce qui peut se développer autour de l'Unesco, c'est tout ce qui pourrait se développer une fois autour du zoo-musée, tout le concept de nature lié au parc régional du Doubs, c'est tout ce concept de la zone industrielle du Crêt-du-Loche avec des entreprises à haute valeur ajoutée. Alors nous tombons des nues quand nous entendons que nous n'avons pas de projets alors que beaucoup de ces projets, c'est vous-même qui les avez impulsé et c'est nous qui essayons de les continuer. Mais comment construire de nouveaux projets quand vous nous enlevez le ciment ? Comment avoir des perspectives quand vous nous bouchez les chemins de l'attractivité hospitalière ? C'est comme si on reprochait à l'architecte de ne pas dessiner des plans quand on lui casse des crayons.

APPLAUDISSEMENTS

M. Laurent Kurth, Conseiller d'Etat : Merci Madame la Présidente. Vous avez raison de relever que j'ai laissé de côté une série de questions. Le souci d'être trop long m'a conduit à les négliger, je les avais pourtant notées. J'y reviens très volontiers et je commence par les dernières que vous avez posées, M. Boukhris, M. Arlettaz.

Il n'est pas question ici de dire que les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont touché des montants indus et de faire le procès de cette période-là. Il est juste question de vous expliquer que ceci est écrit dans des rapports qui, livrés il y a trois ou quatre ans, donnaient lieu à des contestations massives de tout le système de péréquation. Et que deux ans et demi après le début de cette législature, le système de péréquation est remis sur les rails. La péréquation des ressources est ancrée par un nouveau vote du Grand Conseil. La péréquation des charges est discutée avec un large accord de toutes les communes. La répartition de l'impôt des personnes morales, que nous avons dû faire dans l'urgence, fixe des principes, sur lesquels nous pouvons continuer de discuter, mais au moins fixe des principes. Nous avons, de ce point de vue-là, résisté à ce qui, pour la région, pouvait être un raz-de-marée. Alors évidemment, les résultats ne sont pas à la hauteur, encore, de tout ce qu'on espérait. Evidemment, il y a encore du travail. Evidemment, après deux ans et demi d'une législature, alors que ces éléments-là se construisent souvent sur plusieurs législatures, il y a des raisons d'être frustrés. Et je comprends votre frustration. Je comprends même qu'elle s'adresse à nous, puisqu'on porte les responsabilités de ce canton, quand bien même on s'inscrit aussi dans la durée et encore une fois, deux ans, c'est bien court.

Mais la seule chose que je vous demande par mon intervention, c'est d'oser regarder la réalité de ce canton et de ce pays. La difficulté que nous avons et que j'ai eue pendant huit ans à la tête des autorités de cette ville dans le Conseil communal, c'est de percevoir la force, l'influence des mouvements qui se passent en dehors de ce canton et en dehors de cette région et qui, pourtant, prennent une influence déterminante. Vous le savez, vous avez travaillé à l'extérieur de ce canton. Il y a des influences majeures qu'on a tendance à ignorer ici, que nous avons tendance à ignorer, je ne fais pas de distinction entre les propos que vous tenez, ceux que j'ai pu tenir dans ces dernières années et ceux que je tiens aujourd'hui. C'est la plus grande difficulté à laquelle j'ai été confronté en entrant dans la fonction que j'occupe aujourd'hui : c'est de faire ce constat que les éléments complets du contexte dans lequel on évolue sont ignorés. On ne veut pas les regarder, on ne peut pas les regarder, ou on n'arrive pas à les voir. Parce qu'on est trop concentré sur notre petit espace. Le canton de Neuchâtel, 2,5% de la Suisse, a aussi ce défaut. Et nous devons faire cet effort au quotidien pour arrêter de considérer que la Confédération, c'est juste normal qu'elle investisse CHF 1'000'000'000.- dans le canton. Non, il faudra se battre, il faudra aller chercher, il faudra convaincre avec un projet clair. Ce projet doit être celui de l'unité de ce canton. Ça doit être celui de la valorisation du potentiel aussi de cette région. Il y a un potentiel énorme dans les Montagnes neuchâteloises et vous n'avez pas besoin de m'en convaincre. Et le Conseil d'Etat veut valoriser ces potentiels. Mais simplement, il ne suffit pas de les décréter. C'est un combat de tous les jours. Il y a des tendances contraires contre lesquelles nous devons nous inscrire et c'est cela que j'ai voulu dire. Il y avait des éléments très importants sur la politique financière qui auraient conduits à un désastre encore plus grand que les difficultés que vous connaissez aujourd'hui à La Chaux-de-Fonds, et dont je veux croire qu'elles ne sont que passagères, parce que je veux croire que nous serons capables de travailler ensemble à un projet de développement.

Je n'ai pas davantage dit, M. Taillard et quelques autres, M. Schafroth, qu'il n'y avait pas de projets ici. J'ai juste dit qu'il avait de la peine à s'exprimer, à se vendre plus loin que dans les limites de cette région. Le projet des Montagnes neuchâteloises n'est pas connu dans le canton. On ne perçoit pas le projet des Montagnes neuchâteloises à l'extérieur du canton. Et pourtant, aujourd'hui, ce qui est attendu, c'est que le canton fasse confiance. Et le canton, ce n'est pas seulement le Conseil d'Etat. C'est des majorités dans ce Grand Conseil, qui aujourd'hui se font largement en dehors de la région. Nous attendons le soutien du canton pour cette logique polycentrique, que nous partageons. Nous avons cette vision aussi au gouvernement. Nous attendons le soutien de la Confédération, pour qu'elle pense que c'est utile de relier cette région au reste du pays. Comment la convaincre si ensemble, on n'est pas capable

de porter un discours d'unité au reste du pays, un projet clair sur les atouts et sur la volonté de les valoriser ? Pour le bien de cette région, mais pas contre le canton : pour le bien de cette région, en faveur du canton. C'est cela le discours que j'ai voulu tenir, excusez-moi de l'avoir fait de manière un peu plus formelle et de m'enthousiasmer, de m'enflammer un peu plus maintenant. Mais je n'aimerais vraiment pas qu'on reste sur ce malentendu. La conviction est la même. L'idée qu'il y a des projets ici n'est pas contestée. Nous avons à travailler ensemble à mieux les faire connaître, à mieux les faire comprendre, à mieux les faire percevoir à l'extérieur de cette région.

M. Musy, vous évoquez quelques-uns des projets que j'ai eu le plaisir et la chance d'initier dans cette ville. On a commencé la négociation avec les CFF pour le quartier Le Corbusier alors qu'on ne plantait plus un clou, qu'il n'y avait plus un investissement privé qui se faisait dans l'immobilier de ce canton. Tous ceux qui tenaient à l'époque le raisonnement que vous tenez et qui se demandaient par quoi on devait commencer, tous ceux-là me disaient *"Qu'est-ce que vous voulez mettre des nouveaux espaces en zone ? Qu'est-ce que vous voulez démonter des infrastructures ferroviaires ? Qu'est-ce que vous voulez dépolluer un site alors qu'on regorge de terrains à bâtir sur lesquels personne ne veut investir ?"*. Il fallait le faire, parce que c'était au centre-ville. Parce que c'était un potentiel extraordinaire qui pouvait dépasser les frontières de cette région. Et c'est aujourd'hui que les projets commencent de voir le jour. Ils ne sont encore pas inaugurés, mais enfin, ils sortent de terre. Cela fait onze ans que nous avons débuté. La politique que nous menons aujourd'hui avec le Conseil d'Etat, c'est une politique qui doit porter des fruits, nous en sommes convaincus. Pas dans une année, pas dans deux ans, mais surtout dans plusieurs années, parce qu'elle s'inscrit dans la durée, dans la consolidation de ce que nous voulons construire sur les atouts de cette région, qui sont ceux du canton. J'insiste sur ce point.

La circonscription unique, M. Musy retournait le char, ce n'est pas prendre les choses à l'envers. C'est constater qu'aujourd'hui, dans ce canton, les Montagnes neuchâteloises avec les deux districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds, puisque les districts existent encore, n'ont même plus la capacité de faire une minorité de blocage sur les votes à la majorité qualifiée au Grand Conseil. L'évolution démographique est celle-là aujourd'hui. La faiblesse de cette région, qui fait que la démographie a évolué moins vite ici qu'ailleurs, fait que nous n'atteignons plus avec les deux districts 40% des votes au Grand Conseil pour bloquer au moins les votes à la majorité qualifiée. Et c'est constatant cela notamment que le Conseil d'Etat a dit *"Nous devons proposer un système qui fait que chacun des 115 députés (alors on peut débattre pour savoir s'ils doivent être 90 ou 115, ce n'est pas l'essentiel de la réforme que nous proposons) au moment où il vote, au moment où il se présente à l'élection, au moment où il conçoit*

sa réflexion politique, réfléchisse en fonction de l'entier du canton et pas seulement du district où il va se faire élire tous les quatre ans." C'est ça, le projet du gouvernement. C'est de faire en sorte que les 90 ou les 115 réfléchissent aux atouts de l'entier de ce canton, qu'ils aient chercher des électeurs dans l'entier de ce canton, pour construire un canton uni. Voilà le projet. Il n'est pas en avance, il est même en retard. Cela fait longtemps qu'on devrait avoir ces réflexes-là. Au passage, c'est même la possibilité de renforcer le rôle des communes, puisque ça sera dans les régions le seul espace dans lequel on élit à l'échelle régionale. Toutes les autres élections se feront désormais à l'échelle cantonale, ce qui fait que ça renforcera le rôle et l'importance de l'élection communale pour porter un projet régional. Pour dire ce que l'on veut faire, non pas comme député pour aller se défendre contre les autres, mais comme élu communal, pour porter le projet que vous évoquez. Voilà le projet du Conseil d'Etat, qui est tout sauf négliger, mépriser ou écraser cette région. C'est au contraire la volonté de la valoriser, mais en allant chercher les forces de l'ensemble des députés et pas uniquement des députés de la région pour le porter.

Sur les reports de charges, on a souvent entendu, et c'est juste, que les citoyens sont les contribuables des communes et du canton en même temps, et que si vous reportez les charges, ce qui ne payeront plus au canton, ils le payeront à la commune. C'est exact. Mais vous êtes, comme représentants des citoyens des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, garants non seulement de leur ardoise fiscale, de leur bien-être global, de la prospérité de cette région.

Si nous n'avons pas les moyens de passer à la demi-heure, si nous n'avons pas les moyens d'investir dans le RER et de convaincre ceux qui vont nous prêter les fonds de le faire, si nous n'avons pas les moyens de maintenir une éducation et une formation professionnelle de qualité, si nous devons couper dans l'action sociale, pensez-vous que la région du Locle et de La Chaux-de-Fonds se portera mieux, simplement parce que ces deux villes auront économisé un peu des reports de charges que nous imaginons ? Non. C'est dans une conception là aussi de travailler ensemble. Nous prenons CHF 60'000'000.- de descentes de recettes de la part de la Confédération dans les deux prochaines années, en 2016 et 2017. Voulez-vous qu'on tape dans les prestations cantonales au point de devoir concentrer encore davantage ? Je crois que c'était M. Arlettaz qui le disait, si on faisait plus d'économies, on irait vers encore davantage de concentration. Ou voulez-vous nous aider, avec l'ensemble des communes, à résister à ces logiques de concentration ? A maintenir des éléments sur le territoire ? Voilà pourquoi nous demandons des contributions aux communes. Non pas pour le plaisir d'envoyer une addition. Vous savez, quand on est à chercher CHF 200'000'000.- ou CHF 160'000'000.-, ce n'est pas ces CHF 8'000'000.- là. Ces CHF 8'000'000.-, ils sont la marque que chacun va contribuer à essayer de

maintenir un Etat solide, un Etat qui est capable justement de travailler à la répartition des richesses, un Etat qui est capable de valoriser les revenus de chaque région, un Etat qui est capable de défendre l'éducation, la santé, la sécurité. Et c'est une contribution qu'on demande à tout le monde, ces CHF 8'000'000.- que nous demandons aux communes. Peut-être un peu plus dans la durée, mais aujourd'hui, ce sont ces CHF 8'000'000.-. Voilà le projet qui est le nôtre et qui n'a encore une fois rien à voir avec le mépris dont je ressens que certains imaginent comme étant la recette du Conseil d'Etat.

Sur l'investissement régional, il y a chaque dix, quinze ans, le Président de la ville du Locle le mentionnait dans son introduction, une étude qui est menée pour mesurer les disparités sur les investissements. On fait une étude, on fait trois ans à la mener, deux ans à la débattre, on s'engueule, parce qu'on constate qu'on n'a pas fait ce qu'on devait en terme d'équilibre régional et ensuite on la met dans un tiroir, on continue de la citer et on attend la prochaine dix ans après. Depuis le dépôt d'une motion de M. Bregnard si je me souviens bien, il n'était peut-être pas le seul signataire, mais c'est lui qui l'a défendue, ce qui est en travail dans mon département, que je vais proposer dans les prochaines semaines au Conseil d'Etat, c'est la construction d'indicateurs du développement régional qui permettent de voir, année après année, ou au moins tous les deux ans, comment se situe l'emploi public, comment se situe l'impact de cet emploi public dans la domiciliation des gens. Et que ce thème soit un thème permanent non pas tous les quinze ans pour s'engueuler, mais en permanence pour construire des programmes ensemble. Pour documenter les contrats que vous signerez avec mon collègue du DEAS sur des objectifs de développement régional, avec des projets concrets qui partent de la réalité mesurée par ces indicateurs. Voilà les réponses que l'on entend apporter à ce postulat à l'avenir.

Je reviens à l'hôpital neuchâtelois. C'est vrai que j'ai passé un peu vite sur certaines questions. M. Moser, vous dites qu'il y a aujourd'hui danger. Oui, c'est exactement ce danger-là que nous avons perçu. Il s'est accéléré depuis nos décisions, vous avez raison. Les décisions du Conseil d'Etat ont donné lieu à une accélération de ce que nous voyions arriver lorsque nous avons pris la décision, à savoir que ce modèle sur deux sites de soin aigus n'allait pas résister, n'allait pas tenir, qu'on allait perdre des compétences, qu'on allait perdre la capacité à maintenir des structures solides. La réponse, pour l'instant temporaire, de remettre en question ne vous satisfait pas. Naturellement, il n'y a pas d'autre réponse que l'on a à apporter aujourd'hui, elle ne peut pas vous satisfaire. Elle a produit une accélération des difficultés, mais on a là en concentré ce qui se serait passé, c'est notre conviction, sur cinq, six ou huit ans si nous nous étions entêtés sur ce projet. Nous n'avons pas voulu remettre en question les votations populaires. Les seules décisions qui ont été prises par le Grand Conseil qui

remettent en question le vote du Grand Conseil sont celles qui ont été prises la semaine passée. Le vote du peuple fera l'objet d'une remise à plat l'année prochaine avec le projet global qui sera proposé, et c'est à cette occasion-là que nous reconsultons le peuple, en expliquant le contexte national, qui a été trop négligé dans la préparation des dossiers actuels.

Il n'y a évidemment pas de date de fermeture de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, ce n'est pas à l'ordre du jour. Aujourd'hui, on prépare la fermeture de l'hôpital de la Béroche, dans un dialogue très étroit avec les autorités de la Béroche et il n'y a évidemment pas de raison qu'avec les autorités du Locle comme avec les autorités de La Chaux-de-Fonds, lorsque les missions changeront, lorsque les projets seront envisagés de manière concrète par le Conseil d'Etat, le même dialogue n'ait pas lieu. Nous devrions pouvoir vous présenter dans les prochaines semaines d'ailleurs des très beaux projets pour le Val-de-Travers, avec lequel nous avons aussi collaboré de manière très étroite pour accompagner les changements de mission et la révision des fonctions du site du Val-de-Travers. Nous ferons la même chose dans les Montagnes, mais nous n'avons pas l'intention de fermer. Il y aura des prestations à la hauteur du rôle que doit jouer cette région dans notre canton. Que ce soit des missions de réadaptation ou des missions aiguës, je ne peux pas encore le dire aujourd'hui. C'est au printemps prochain qu'on sera en mesure de le dire.

Vous avez cité l'exemple du canton de Berne. L'exemple du canton de Berne est celui de St-Imier, avec des éléments très spécifiques, qui sont vraiment beaucoup en-dessous de ce qui existe aujourd'hui encore à La Chaux-de-Fonds et vous le savez. Mais le canton de Berne, c'est celui qui vient d'annoncer d'abandonner toute sa psychiatrie, en divisant quasiment par deux, et celui qui vient d'annoncer la fermeture de l'hôpital Ziegler, 300 lits fermés quasiment d'un jour à l'autre. C'est des modèles de concentration extrême autour de l'hôpital de l'Île auxquels on assiste aujourd'hui dans le canton de Berne. Je ne suis pas sûr que ce soit un modèle pour le canton de Neuchâtel. Ce n'est en tous cas pas celui qui nous inspire aujourd'hui.

Je souhaiterais revenir sur l'ensemble des questions sur les deux temps de travail, j'y ai répondu la semaine passée au Grand Conseil, je n'aimerais pas être trop long. Sur le temps de travail, on a l'obligation à terme d'appliquer ces directives. Ce n'est pas ça qui est à l'origine de nos choix, mais c'était une circonstance aggravante du dispositif. Nous avons souhaité que le groupe interpartis ne soit plus réuni comme autorité politique avec la direction de l'hôpital, nous avons en revanche proposé que des rencontres aient lieu entre autorités politiques pour thématiser la question de l'hôpital. Elles ont en partie eut lieu. Elles se poursuivront même si on pourrait les intensifier de ce point de vue-là, j'en conviens volontiers.

Mme Erard, je crois qu'il y a encore cette question à laquelle je n'ai pas répondu. J'espère ne pas en oublier cette fois. Pourquoi ne pas stopper la réforme de l'imposition des personnes morales ? Elle a produit des recettes nouvelles pour ce canton. Nous avons des accords avec les entreprises avec qui nous avons pu éviter de donner des exonérations fiscales, qui étaient le régime dont on souhaite sortir, parce qu'il nous affaiblit sur le plan international. Ces entreprises ont accepté, au profit du taux final de la réforme qui sera atteint au 1^{er} janvier 2016. Remettre en question cette dernière étape de la réforme, c'est vraisemblablement augmenter l'insécurité pour le développement des entreprises internationales dans notre canton, c'est remettre en question tous les accords qui ont été signés avec ces entreprises au moment du début de cette réforme, et c'est vraisemblablement provoquer des pertes d'investissements et des pertes d'emplois dans notre canton, et donc des pertes de recettes fiscales. Voilà pourquoi. Sur le plan idéologique, on pourrait débattre assez longtemps de savoir si c'est le modèle qu'on préconiserait. Il se trouve qu'aujourd'hui, de manière un peu pragmatique, cette réforme a produit des recettes nouvelles. On va aller au bout pour maintenir ces recettes dans toute la mesure du possible. Evidemment, la situation conjoncturelle atténuée un tout petit peu les bénéficiaires de ces dernières années, mais on est encore largement au-dessus de ce qu'on connaissait avant la réforme et de ce qu'on avait annoncé avec cette réforme.

Et pour terminer, Mme Erard, j'ai relu, pour préparer la rencontre de ce soir, le rapport des Conseils communaux et l'ensemble des débats de la session commune des Conseils généraux du 4 mars 2008 dans cette composition, avec deux conseillers d'Etat qui avaient été conviés. Je n'ai rien à retirer ni du rapport qui avait été rédigé, ni des déclarations qui avaient été faites à l'époque, y compris par celui qui vous parle. Le contexte a un peu évolué, certains éléments ne sont plus les mêmes. Mais cette volonté de construire ensemble un projet qui réponde à des objectifs partagés de la région et du canton, c'est la même foi qui m'anime aujourd'hui qu'en 2008, quand j'interpellais le Conseil d'Etat.

M. Laurent Favre, Conseiller d'Etat : Merci. Quelques mots sur la cadence à la demi-heure. La question m'a été posée sur les dessertes de bus en soirée et le week-end. Je reviens rapidement sur la cadence à la demi-heure, qui est à la base le produit d'un énorme engagement du Conseil d'Etat pour corriger les ruptures de charges provoquées par le projet Léman 2030, les travaux en gare de Lausanne, et pour corriger des ruptures potentielles d'une demi-heure en gare de Neuchâtel vers les Montagnes neuchâteloises ou le Val-de-Travers. Il était absolument nécessaire de revoir complètement nos horaires. C'est un travail d'une année et demie qui s'est achevé il y a quelques semaines, avec la mise en

œuvre le 13 décembre. On se réjouit de cette mise en œuvre, parce qu'elle représente, il faut quand même le dire, un défi, vu la topographie de notre ligne historique, que vous connaissez. Nous pensons que cette cadence à la demi-heure, qui sera une chance réelle pour le canton de Neuchâtel dès le 13 décembre, dynamisera bien sûr les transports publics. Sera, quelque part, une première étape du RER neuchâtelois. Je m'empresse de dire : dans les limites des capacités techniques de la ligne historique. Et je pense qu'on démontrera aussi ici ou là les limites de cette ligne pour, au niveau fédéral, faire clairement la démonstration de la nécessité par la bonne fréquentation d'une ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Pour la cadence à la demi-heure dans le canton, c'est un montant global de CHF 10'000'000.- qui a été investi, dont la moitié par la Confédération, qui nous a soutenu. Ce n'était pas gagné d'avance, c'était le fruit d'une longue négociation. Donc CHF 5'000'000.- nets à la charge du canton et des communes, dont CHF 4'000'000.- pour la cadence à la demi-heure Neuchâtel – Corcelles – Chambrelieu – Le Val-de-Ruz – La Chaux-de-Fonds – Le Locle. Je ne vous cacherai pas (et vous le savez très bien) que nos finances sont extrêmement difficiles, comme les vôtres. Nous avons dû optimiser à travers le canton nos dessertes en transports publics, pour que nous puissions réaliser cette cadence à la demi-heure. Il y a quelques lignes qui, effectivement, ont vu le week-end, en soirée, un certain allègement des cadences car effectivement à ce moment-là, souvent, les bus ou les trains mêmes sont plutôt vides et de ce point de vue-là, les taux de couverture insuffisants pour obtenir le subventionnement fédéral, et finalement, qu'on puisse se le payer.

Par ailleurs, pour ce qui est de l'introduction de la demi-heure en soirée et le week-end à La Chaux-de-Fonds, c'est aussi, après proposition des spécialistes de transports qui nous disent qu'il faut mettre en cohérence votre desserte locale de bus à La Chaux-de-Fonds vis-à-vis des arrivées de train, les bus attendent que les trains arrivent, l'usager est attendu et sera dès lors conduit à sa destination de manière sûre. Pour nous, cette proposition des spécialistes était importante et a été globalement suivie dans cette volonté de bonne performance de la desserte train-bus mais aussi dans une nécessité d'optimisation, notamment sur le week-end.

Nous avons bien compris, car le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a eu l'occasion de nous l'écrire, que cela semblait être, selon les usagers, suboptimal. Le Conseil d'Etat aura encore l'occasion de discuter de cette situation. Nous allons faire un bilan de cette mise en œuvre à la demi-heure. La question de 19h, 19h30, 20h pourrait se poser, peut-être un prolongement d'une heure à la cadence que vous connaissez aujourd'hui. Mais il faut que nous fassions un bilan en début d'année prochaine. L'horaire 2016 va démarrer le 13 décembre, il n'y a pas de mauvaise volonté, le bilan sera fait et dans le courant 2016 on aura l'occasion de se

reposer la question qui vous interpelle quant à une desserte de bus plus fréquente que la demi-heure entre 19h et 20h, disons-le ainsi. Je n'aimerais pas en dire beaucoup plus, ce serait ne pas respecter le collège du Conseil d'Etat, qui n'a pas eu l'occasion encore d'en discuter à fond.

J'aimerais encore dire un mot. Vous évoquiez la votation du TransRun en disant qu'on avait commis beaucoup d'erreurs à ce moment-là. Je crois qu'il ne faut pas refaire le passé. Nous nous sommes battus, vous et nous pour ce projet TransRun, malheureusement, pour quelques voix, il a échoué. Peut-être qu'il n'était pas suffisamment imbriqué dans un concept de RER global. Peut-être qu'à l'époque, les quatre piliers n'existaient pas dans un concept plus global et dans une vision de long terme quant à nos besoins de mobilité route-rail dans le canton de Neuchâtel. Ce sont probablement tous ces éléments-là, mais aussi les fameux CHF 560'000'000.- qui ont fait l'échec du TransRun. Je pense que ces éléments de vision globale, RER, quatre piliers, planification financière sur vingt ans, vision pour le XXI^{ème} siècle de la complémentarité route-rail, transfert modal sur les transports publics, ce sont des éléments aujourd'hui forts, pris en compte très clairement dans le projet Mobilité 2030 du Conseil d'Etat. Et de ce point de vue-là, je pense que les enseignements ont été complètement intégrés à cette nouvelle stratégie de mobilité du Conseil d'Etat. De ce point de vue-là, je ne peux qu'appeler, encore une fois, notre population à appuyer la stratégie du Conseil d'Etat, mais aussi aujourd'hui du Grand Conseil. Et peut-être quand même dire un mot : à l'époque, nous ne connaissions pas les fonds fédéraux FAIF et FORTA. Ils sont nouveaux, cela fait pour l'un deux ans qu'il existe et nous allons commencer à le financer dès le 1^{er} janvier, pour l'autre, il va débiter probablement en 2017. Avec ces fonds fédéraux, on passe d'un projet de l'époque TransRun à CHF 560'000'000.- à aujourd'hui un projet de RER à CHF 160'000'000.-. Ça fait quand même aussi une large différence purement financière importante pour la population neuchâteloise, qui doit, malgré tout, penser en un canton, un espace, de manière assemblée, pour encore une fois préfinancer ce moteur qui est la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds.

J'aimerais encore ici remercier. Cela fait une année, vous le savez, que je suis conseiller d'Etat à la tête de ce département. Je suis très heureux des travaux qui ont été réalisés par le département et par le Conseil d'Etat pour ce projet de mobilité. J'aimerais dire qu'il y a une année, quasi tout juste, nous avons déposé le projet de RER neuchâtelois auprès de l'Office fédéral des transports et je tiens ici à dire que mon suppléant, M. Laurent Kurth, a eu un engagement très fort pour ce projet. Je pense que si nous gagnons sur cette vision des quatre piliers dans quelques mois, quelques années, c'est grâce à ce travail de collège. Je remercie encore une fois mon suppléant pour tout l'engagement qu'il a montré vis-à-vis du projet de RER neuchâtelois et sa ligne directe. Merci.

Mme Celia Clerc, Présidente : Je vous remercie. Dans la mesure où nous avons dépassé 22h, je vous proposerais d'en rester là pour ce soir. Je vous remercie pour la qualité des débats et je vous signale, avant de lever la séance, que la commune de La Chaux-de-Fonds vous offre un apéro, qui se tient juste à côté. La séance est levée. Merci.

Séance levée à 22h25

La présidente :
Celia Clerc

La secrétaire :
Maria Belo

La secrétaire-rédactrice :
Anaïs Brand